

Université de Montréal

**Impacts de l'action du groupe environnemental Eau
Secours! sur les politiques québécoises relatives à l'eau**

par

Valérie Congote

Département de sociologie

Faculté des arts et sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de Maître ès sciences (M.Sc.)
en sociologie

Avril, 2007

© Valérie Congote, 2007

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

Impacts de l'action du groupe environnemental Eau Secours! sur les politiques québécoises
relatives à l'eau

présenté par :
Valérie Congote

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Pierre Hamel, président-rapporteur
Jean-Guy Vaillancourt, directeur de recherche
Louis Guay, membre du jury

Résumé

Cet essai vise à mesurer la portée, sur les décisions politiques, de l'action d'un groupe environnemental qui se préoccupe de dossiers liés à l'eau. Le groupe à l'étude, appelé Eau Secours! est un groupe d'intérêt public qui a vu le jour en 1997. Nous proposons de vérifier si les actions du groupe lui permettent d'atteindre ses objectifs et nous tenterons ensuite d'examiner son répertoire d'actions. L'analyse de quatre dossiers est privilégiée : la privatisation de la gestion des eaux municipales, l'exportation massive d'eau à l'extérieur du Québec, le programme de construction de mini-centrales hydroélectriques privées, et l'élaboration d'une politique de l'eau en accord avec les principes du développement durable. Les résultats de l'étude montrent que l'utilisation par le groupe environnemental des médias de masse et le recours à des réseaux lui ont permis d'obtenir des effets positifs en ce qui a trait aux décisions gouvernementales. Cependant la participation du groupe à une consultation publique a entraîné des résultats mitigés. De manière générale, cette étude de cas montre la complexité de la relation entre un groupe environnemental et des acteurs gouvernementaux engagés à différents niveaux .

Mots-clés : mouvement social, mouvement environnemental, participation politique

Abstract

In this essay, we want to measure the consequences of the use of a repertoire of actions by an environmental group on Quebec's governmental decisions. The environmental group named *Eau Secours!* is a public interest group that focuses on water issues. Our goal is to evaluate whether the group is able to attain its objectives and by what means it does so. We analysed four different issues: water privatization, massive water exports in other countries, the construction of private electric dams, and the formation of a water policy based on the principles of sustainable development. The results of the study show that the use by the environmental group of the mass media and networks may have positive effects on governmental decisions. However, the participation of the group in a public consultation generated weak results. Overall, this case study shows the complexity of the relationship between an environmental group and the governmental actors involved at various levels.

Keywords : social movement, environmental movement, political participation

Table des matières

1	<i>Contexte théorique</i>	7
1.1	La sociologie de l'environnement	7
1.2	Les théories récentes des mouvements sociaux	8
1.3	Le mouvement environnemental	10
1.3.1	La définition du mouvement environnemental	11
1.3.2	Description de la Coalition Eau Secours!	13
1.3.3	Formation, mission et adhérents	13
1.3.4	Les répertoires d'action	18
1.3.5	La couverture médiatique	20
1.3.6	Les réseaux	23
1.4	Le gouvernement	27
1.4.1	La théorie des opportunités politiques	27
1.4.2	Le rôle des acteurs dans l'élaboration de politiques publiques	29
2	<i>Méthodologie</i>	36
2.1	L'utilisation de l'étude de cas	36
3	<i>Analyse de l'action du groupe environnemental</i>	39
3.1	La lutte contre la privatisation des eaux municipales	41
3.1.1	Mise en contexte (1996-2003)	41
3.1.2	Les actions entreprises par la Coalition Eau Secours!	44
3.1.3	La réponse gouvernementale	45
3.1.4	Mise en contexte (2003-)	46
3.1.5	Les actions entreprises par la Coalition Eau Secours!	49
3.1.6	La réponse gouvernementale	54

3.2	La lutte contre l'exportation d'eau en vrac	57
3.2.1	Mise en contexte	57
3.2.2	Les actions entreprises par la Coalition Eau Secours!	59
3.2.3	La réponse gouvernementale	62
3.3	La participation d'Eau Secours! à l'élaboration de la politique de l'eau	65
3.3.1	Mise en contexte	65
3.3.2	Les actions entreprises par la Coalition Eau Secours!	66
3.3.3	La réponse gouvernementale	67
3.4	La mobilisation contre la construction de petites centrales hydroélectriques privées	77
3.4.1	Mise en contexte	77
3.4.2	Les actions entreprises par la Coalition Eau Secours!	79
3.4.3	La réponse gouvernementale	82
3.5	Discussion	85
	<i>Bibliographie</i>	<i>I</i>
	<i>Annexe 1. Liste des porteurs d'eau</i>	<i>VIII</i>
	<i>Annexe 2. Liste des groupes-membres</i>	<i>XI</i>
	<i>Annexe 3. Éphémérides</i>	<i>XIX</i>

Liste des sigles

BAPE Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

CBC Canadian Broadcasting Corporation

CMI Commission mixte internationale

LCN Le Canal Nouvelles

PPP Partenariat public-privé

RDI Réseau de l'information (de Radio-Canada)

SRC Société Radio-Canada

TQS Télévision Quatre Saisons

UQÀM Université du Québec à Montréal

*Je dédie ce mémoire à tous les enfants
du tiers monde, pour qui l'eau
représente un enjeu quotidien*

Avant-propos

Le 25 mars 2007 avait lieu un spectacle bénéfique soulignant le dixième anniversaire de la Coalition Eau Secours! J'étais présente à cet événement qui venait, du même coup, clôturer le travail de rédaction de ce mémoire. Les nombreux artistes présents lors du spectacle, l'émotion qui était palpable et contagieuse me rappelaient la raison pour laquelle je me suis intéressée à ce groupe environnemental en premier lieu.

Le fait que les artistes s'associent à une cause particulière n'est pas nouveau. Beaucoup se souviennent que Brigitte Bardot s'est unie à d'autres organisations, dont Greenpeace, pour s'opposer à la chasse aux phoques qui a cours, chaque printemps, au Canada. Plus récemment, l'ex-Beatle Paul McCartney s'est fait photographe avec des phoques pour continuer cette lutte qui se perpétue depuis les années 70.

Les groupes de protestation profitent, à l'occasion, de la notoriété de personnages publics pour faire avancer leur cause. La Coalition Eau Secours!, qui constitue notre objet de recherche, est un groupe d'intérêt dont l'objectif est de protéger les ressources hydriques du Québec. Les derniers chiffres de l'organisation révèlent que 75 personnalités des milieux artistiques et scientifiques appuient, de façons diverses, ses activités. La passion manifestée par les artistes qui ont participé au dixième anniversaire d'Eau Secours! montre

à quel point la préservation du patrimoine hydrique du Québec représente une cause qui peut tenir à cœur.

Pour moi, l'implication des personnalités pour une certaine cause représente un geste stratégique parmi d'autres. En effet, cet essai exposera comment le groupe Eau Secours! utilise un ensemble de stratégies bien orchestrées dans le but d'influencer les décisions gouvernementales en faveur de la protection de l'eau. Il s'agira de mettre de la lumière sur le jeu des différents acteurs à l'intersection du mouvement environnemental et du monde politique. Ainsi, au-delà des gestes d'éclats réalisés par les artistes, il existe un impressionnant travail effectué par les bénévoles d'Eau Secours! qui mérite d'être mis au jour.

Remerciements

Je tiens à remercier plusieurs personnes qui ont fait de la rédaction de ce mémoire, un exercice particulièrement stimulant. En premier lieu, j'aimerais souligner le travail de Jean-Guy Vaillancourt, mon directeur de recherche, qui m'a fait profiter de ses vastes connaissances et de son expérience. J'aimerais aussi remercier Louise Vandelac et André Bouthillier, tous deux membres fondateurs de la Coalition Eau Secours! Grâce à leur collaboration, ils m'ont permis d'avoir une perspective privilégiée de « l'intérieur » de l'organisation. Le département de sociologie m'a également soutenu dans la rédaction de ce mémoire de maîtrise par le biais d'une aide financière qui s'est avérée très précieuse. Enfin, je dois signaler que la participation aux séminaires organisés par le Groupe de recherche sur l'institutionnalisation des mouvements sociaux (GRIMS) m'a apporté beaucoup sur le plan théorique. Non seulement, il a été possible d'y explorer les différents courants de la sociologie des mouvements sociaux mais aussi d'y connaître les perspectives de ses participants.

Introduction

Le mouvement environnemental a grandement évolué au cours des dernières décennies, si bien que l'on assiste actuellement à une intégration des préoccupations environnementales dans tous les milieux de la société. À l'heure actuelle, plusieurs enjeux environnementaux globaux font partie des préoccupations des citoyens aux quatre coins de la planète : les changements climatiques, au premier chef, la dévastation des forêts et plus récemment les enjeux liés à l'eau.

Au chapitre de l'eau, une étude de Léger marketing (2003) montre que 60% des Canadiens sont préoccupés par l'approvisionnement en eau potable. 69% d'entre eux craignent une pénurie d'eau douce dans les années à venir et 64% s'opposent à ce que l'eau soit vendue aux pays étrangers. Nous pouvons voir là une préoccupation des citoyens face à la ressource hydrique, malgré son abondance au Canada.

Au Québec, qui détient 3% des réserves d'eau mondiale, la question de l'eau revêt une importance toute particulière. De plus en plus de gens questionnent l'utilisation qui est faite des ressources hydriques. Qu'il s'agisse du pompage des eaux souterraines par les multinationales, de la gestion de l'eau potable des villes, de la protection des lacs et des rivières contre la pollution, plusieurs groupes d'individus croient que la gestion de l'eau ne devrait pas être laissée au hasard. En effet, au cours des dernières décennies, on assiste à la

destruction des marais, à la surpêche, à la pollution des lacs, des rivières et des nappes d'eau souterraines. Les détournements massifs d'eau dans le but de construire de grands ouvrages hydroélectriques ont, eux aussi, des impacts considérables sur l'environnement et sur les populations riveraines. Enfin, les changements climatiques constituent certainement un facteur qui aggrave les dommages causés par l'homme et affectent plus généralement le cycle hydrologique (Barlow & Clarke, 2002).

La Coalition québécoise Eau Secours! pour une gestion responsable de l'eau a permis de combler un certain besoin d'information vis-à-vis des enjeux de l'eau au Québec, et un besoin de rendre publique cette information. En effet, la complexité de la gestion de l'eau est considérable et les connaissances scientifiques sur l'eau sont parcellaires. Des décisions sont souvent prises sans en avoir préalablement mesuré les coûts environnementaux et sociaux. Eau Secours! a eu le souci de faire participer les citoyens à des débats qui étaient auparavant réservés à un groupuscule comprenant des élus, des dirigeants d'entreprise ainsi que différents experts. Pour Eau Secours!, la mise à l'écart des citoyens vis-à-vis des décisions qui les concernent constitue une situation inacceptable à laquelle il faut remédier.

Les intentions d'Eau Secours! sont fort louables. Mais d'un point de vue sociologique, il est pertinent de se demander si le groupe parvient effectivement à réaliser

ses objectifs, et comment. Quelques chiffres semblent indiquer que les groupes environnementaux jouissent d'un certain appui de la part du grand public. En effet, selon un sondage pour le Centre de recherche et d'information sur le Canada réalisé par la firme CROP (2001), les Canadiens semblent faire davantage confiance aux groupes environnementaux qu'à leurs élus. En effet, 74% des Canadiens font confiance aux groupes environnementaux contre 72% qui se sentent laissés pour compte par la classe politique. La crise de confiance des Canadiens vis-à-vis de ses politiciens profiterait-elle aux groupes environnementaux comme Eau Secours!? Peut-être. Cet essai se penchera sur le cas particulier d'Eau Secours! comme acteur parmi plusieurs agissant dans l'arène politique.

Nous avons donc choisi d'effectuer une étude de cas sur le fonctionnement de ce groupe environnemental en portant une attention particulière aux moyens d'action qu'il a utilisé dans ses luttes et à la portée de son action en fonction des objectifs poursuivis. Plusieurs raisons nous ont motivés à choisir ce groupe parmi d'autres organisations vouées à la protection de l'environnement. D'abord, ses actions visent essentiellement les pouvoirs publics et le gouvernement du Québec en particulier. Notre intérêt de recherche est de connaître comment le groupe s'y prend pour influencer les politiques publiques. Contrairement à d'autres organisations, nous croyons que la Coalition Eau Secours! dispose d'un certain nombre de moyens efficaces permettant d'influencer les élus. Par exemple, le groupe maintient des contacts réguliers avec les élus, avec les médias et avec des

personnalités connues ayant une crédibilité auprès du public. Nous croyons que la capacité de mobilisation du groupe est importante, et donc, entraîne des résultats. De plus, comme son nom l'indique, Eau Secours! est à la tête d'une grande coalition regroupant des groupes environnementaux et sociaux. Disposant d'appuis de différents groupes représentant la société québécoise, nous croyons que celle-ci est dans une position privilégiée pour influencer les pouvoirs publics. A priori, nous posons l'hypothèse que les actions du groupe environnemental permettent d'influencer certaines décisions politiques.

La sociologie s'est toujours intéressée à l'étude de différents mouvements sociaux, et ces dernières décennies, à l'étude du mouvement environnemental. Les deux premières sections du premier chapitre exposent les développements récents en sociologie de l'environnement et en sociologie des mouvements sociaux. Il s'agit des domaines de la sociologie où nous croyons apporter une contribution par cette étude. La troisième et dernière section de ce chapitre approfondira davantage l'aspect organisationnel des groupes environnementaux et des mouvements sociaux. Nous examinerons comment les différents groupes s'y prennent pour défendre ses intérêts en fonction de ses cibles et de ses revendications. Ainsi, nous verrons comment les groupes utilisent certains répertoires d'action, les médias de masse et la formation de réseaux.

Le premier chapitre ne saurait être complet sans un examen du rôle du milieu politique. A cet égard, les théoriciens des mouvements sociaux ont développé la théorie des opportunités politiques qui permet de saisir comment les groupes doivent ajuster leurs actions en fonction de celles-ci. De plus, pour nous, il était important d'élargir notre compréhension du phénomène étudié en nous penchant sur la perspective des politiciens vis-à-vis des acteurs qui veulent influencer les décisions politiques. Nous croyons que les travaux de Kingdon sur le rôle des groupes qui gravitent autour du milieu politique comme les groupes d'intérêt et plus généralement, les mouvements sociaux, sont particulièrement éclairants.

Le second chapitre précise en quoi l'étude de cas s'avère la méthode la plus appropriée dans le cas qui nous occupe. Plusieurs chercheurs américains ont développé des méthodes s'appliquant spécifiquement à l'étude des mouvements sociaux et à leurs éléments constitutifs. L'étude de cas figure parmi celles-là. Nous croyons que cette méthode permettra d'examiner, en profondeur, le fonctionnement de la Coalition Eau Secours! à travers le temps, mettant en relief les stratégies d'action utilisées lors de différentes luttes et ses résultats.

Le troisième chapitre se veut une analyse de plusieurs luttes importantes qu'a mené le groupe environnemental. Depuis sa formation, en 1997, le groupe s'est penché sur un nombre considérable de dossiers. Dans cet essai nous avons sélectionné ceux qui ont trait à la privatisation des eaux municipales, à l'exportation massive d'eau à l'extérieur du Québec et au programme de mini-centrales hydroélectriques. Nous avons également examiné la participation du groupe Eau Secours! à l'élaboration de la politique québécoise de l'eau. Nous avons privilégié ces dossiers parmi d'autres à cause de leur portée globale. Bien entendu, le groupe a effectué un travail remarquable sur des dossiers plus locaux. Nous pensons à la lutte pour la protection de la nappe d'eau souterraine à Franklin, contre l'établissement d'une mine de niobium à Oka, et plus récemment, à la lutte pour enrayer les dommages causés par les cyanobactéries dans les cours d'eau du Québec. Il ne sera pas possible de traiter de l'ensemble des dossiers. Cependant, l'étude des quatre dossiers mentionnés nous permettra de montrer si effectivement les actions d'Eau Secours! permettent de faire avancer ses idées et par quel processus.

1 Contexte théorique

Avant d'aborder l'aspect organisationnel des mouvements sociaux, des groupes environnementaux et leur articulation avec le monde politique, il importe de préciser en quoi notre objet d'étude permet l'avancement des connaissances en sociologie de l'environnement et en sociologie des mouvements sociaux. Une description de ces deux domaines de la sociologie s'impose donc. Nous verrons, d'ailleurs, que ces derniers sont intimement liés.

1.1 La sociologie de l'environnement

Vaillancourt (2003, p. 52) énumère trois étapes de l'évolution de la sociologie de l'environnement qu'il décrit comme « l'étude des relations entre les milieux naturels et bâtis et la société humaine ». En effet, dès 1920, l'écologie humaine de l'école de Chicago a permis d'amorcer une réflexion, entre autres, sur l'influence de l'environnement urbain construit sur les phénomènes sociologiques. Une deuxième étape a commencé vers 1970, avec la prise en compte de problèmes environnementaux affectant l'air, l'eau et le sol. On assiste, à cette période, à l'émergence du mouvement vert et à un foisonnement d'idées et d'actions visant à résoudre les problèmes environnementaux d'origine anthropique. Enfin, la dernière étape, celle de l'écopsychologie, a débuté, selon Vaillancourt, vers 1987. Cette étape est caractérisée par la prise en compte des problèmes environnementaux globaux tels que l'amincissement de la couche d'ozone. Cette étape est également caractérisée par une

reconnaissance que l'urgence de ces problèmes nécessite un travail concerté de la part des experts en sciences naturelles et sociales.

Buttel, (1987) (cité par Vaillancourt) énumère cinq sous-champs d'étude qui illustrent bien l'apport distinct de la sociologie dans le vaste domaine de l'environnement. Ces cinq champs sont ceux de la théorie environnementale, de la recherche empirique reliée aux attitudes, aux valeurs et aux comportements environnementaux, de l'étude du mouvement vert, de l'évaluation des risques et impacts et finalement, des politiques environnementales. Le travail que nous proposons ici se veut une contribution à l'étude du mouvement vert au Québec et à l'élaboration des politiques environnementales. L'étude du fonctionnement d'une organisation comme Eau Secours! nous permet de mieux comprendre, à un niveau méso-social, comment différents acteurs se mobilisent pour faire avancer la cause de la protection de l'environnement auprès des pouvoirs publics.

1.2 Les théories récentes des mouvements sociaux

Les théories des mouvements sociaux ont grandement évolué au fil du temps. Il nous apparaît important de décrire brièvement les approches que nous jugeons les plus pertinentes. Ces approches se rattachent à la tradition américaine qui a émergé dans les années 70. La théorie de la mobilisation des ressources, telle que proposée par McCarthy et

Zald (1977), met l'accent sur la rationalité des acteurs pour qui l'action collective est orientée vers des objectifs définis. A l'origine, cette théorie était concernée par la compréhension de l'aspect organisationnel des mouvements sociaux, dont les groupes les composent. Ainsi, les chercheurs se réclamant de cette approche s'intéressaient à comment les acteurs mettaient à profit des ressources comme l'argent, le savoir, le temps et l'engagement pour réaliser leurs objectifs. En outre, ils s'intéressent au rôle des membres, à l'utilisation de stratégies d'action et des médias.

Dans la même tradition qui conçoit les acteurs comme des êtres rationnels, l'approche des opportunités politiques qui a suivi, s'intéressait davantage aux interactions entre les mouvements sociaux et l'État (McAdam, Tarrow, & Tilly, 2001). La base de ce raisonnement est que l'État est généralement la cible des mouvements sociaux. Ces derniers ont une capacité d'action qui varie en fonction des opportunités ou des contraintes imposées par l'État. Les mouvements sociaux possèdent également une capacité d'action, illustrée, notamment, par leur utilisation de répertoires d'action (Tilly, 1978). Cette approche sera développée davantage dans la seconde partie du contexte théorique.

A partir des années 70, plusieurs chercheurs ont distingué les théories américaines des théories européennes (des nouveaux mouvements sociaux). La théorie des nouveaux mouvements sociaux s'est développée en parallèle avec les nouvelles théories américaines.

Tandis que la théorie de la mobilisation des ressources s'intéressait peu aux aspects de l'identité, de la culture et de l'idéologie, celle des nouveaux mouvements sociaux les placent à l'avant plan. Cette division entre les deux approches est un peu artificielle, puisqu'elles possèdent également des similitudes. De plus, quelques chercheurs de la tradition américaine, comme McAdam (2003), ont admis certaines lacunes de leur perspective et tentent d'orienter les nouvelles recherches en tenant compte de celles-ci.

Dans le cadre de ce mémoire, nous avons privilégié les théories de la mobilisation des ressources et des opportunités politiques pour une raison bien simple : l'analyse des actions d'un groupe environnemental nous incite à privilégier l'aspect organisationnel. Quoi qu'il en soit, notons que les auteurs des théories américaines et européennes abordent souvent les mêmes enjeux, ce qui fait qu'on observe une certaine convergence entre elles.

1.3 Le mouvement environnemental

Les tenants de la théorie de la mobilisation des ressources ont permis de développer notre compréhension des mouvements sociaux et des organisations oeuvrant pour le bien des collectivités. Non seulement ont-ils contribué à développer des concepts pertinents à l'étude des mouvements sociaux, ils ont permis d'explorer différentes facettes des mouvements sociaux. En effet, cette section permettra donc, dans un premier temps, de

clarifier la notion de mouvement environnemental de façon à y situer une organisation comme Eau Secours! Également, nous donnerons un aperçu d'autres aspects du fonctionnement des mouvements sociaux et organisations comme l'utilisation des répertoires d'action, des médias de masse et des réseaux. Nous établirons des liens entre les recherches antérieures et le cas plus particulier d'Eau Secours! Nous verrons donc comment la structure et le fonctionnement d'Eau Secours! se rapprochent des résultats des recherches actuelles sur les organisations composant les mouvements sociaux.

1.3.1 La définition du mouvement environnemental

Nous avons affirmé, dans la section précédente, que l'étude d'un groupe environnemental pouvait permettre de développer les connaissances actuelles sur le mouvement environnemental. Une définition pertinente du mouvement environnemental provient de Rootes (2004, p. 610) qui s'est inspiré de la définition de Diani (1995) :

An environmental movement may be defined as a loose, noninstitutionalized network of informal interactions that may include, as well as individuals and groups who have no organizational affiliation, organizations of varying degrees of formality, that are engaged in collective action motivated by a shared identity or concern about environmental issues.

Selon cette définition, le mouvement environnemental inclut des organisations, des groupes et des individus qui se mobilisent pour faire avancer la cause de la protection de l'environnement. La présence de réseaux représente une caractéristique importante du mouvement environnemental.

McCarthy et Zald ont proposé une définition des organisations composant un mouvement social (*social movement organizations*). Cette définition va comme suit (1977, p. 1218) : « a complex, or formal, organization which identifies its goals with the preferences of a social movement or a countermovement and attempts to implement these goals ». Ces organisations sont plus ou moins formelles et complexes et s'identifient à la cause de la protection de l'environnement. Elles font donc partie du mouvement environnemental, qui rappelons-le, est constitué de réseaux incluant d'autres organisations ou individus. Ces chercheurs précisent qu'une organisation caractérisée par un grand niveau d'institutionnalisation et capable de maintenir des liens réguliers avec le gouvernement correspond à un groupe d'intérêt. Cependant, selon Andrews et Edwards (2004), il est plutôt difficile de différencier ces deux derniers types d'organisations puisque le niveau d'institutionnalisation peut être très difficile à quantifier.

Nous avons interrogé une des fondatrices d'Eau Secours! sur la définition qu'elle faisait de son organisation. Elle insiste sur le fait qu'Eau Secours! constitue une coalition et qu'à ce titre, elle regroupe un ensemble d'organisations ayant une mission qui n'est pas nécessairement reliée à la cause environnementale. Par exemple, la coalition regroupe à la fois des groupes de citoyens, des syndicats, ce qui a pour conséquence d'élargir la problématique de l'eau à des considérations sociales, politiques et culturelles. Elle utilise également le terme de mouvement écocitoyen qui lie la question environnementale à celle d'intérêt public, et qui vise, comme but ultime, à réduire les écarts sociaux. Autrement dit, pour Louise Vandelac, il ne serait question d'un groupe environnemental au sens strict mais dans un sens beaucoup plus large. Nous dresserons, dans la prochaine section, une description plus détaillée du groupe qui est à l'étude.

1.3.2 Description de la Coalition Eau Secours!

1.3.3 Formation, mission et adhérents

La Coalition Eau Secours! pour une gestion responsable de l'eau, a été fondée, en mars 1997, par André Bouthillier, André Lavallée, Hélène Pedneault et Louise Vandelac. André Bouthillier est conseiller syndical pour le Syndicat canadien de la fonction publique. Il connaît bien les questions de la sous-traitance, de la déréglementation et de la privatisation. André Lavallée était chef du Rassemblement des citoyens et citoyennes de

Montréal, parti qui était à l'opposition à la ville de Montréal. Hélène Pedneault est officiellement écrivaine mais selon le Centre des auteurs dramatiques (www.cead.qc.ca) elle est également journaliste, essayiste, chroniqueuse et scénariste. Elle s'est aussi impliquée dans le monde de la chanson en tant qu'organisatrice de spectacles et agente d'artistes. Elle a écrit des chansons pour plusieurs interprètes connus comme Richard Séguin et Marie-Claire Séguin. Enfin, Louise Vandelac est professeure titulaire de sociologie de l'environnement à l'Institut des sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM) et chercheure au Centre d'études des interactions entre la santé et l'environnement. Ses intérêts d'étude dépassent largement ceux de la gestion de l'eau. En effet, la reproduction, la santé, l'économie, l'éthique et les études féministes font également partie de ses intérêts.

Selon le site Internet de la Coalition Eau Secours!, la formation du groupe s'est effectuée suite à deux événements. En 1996, le maire de Montréal, Pierre Bourque, s'affairait à mettre en place des conditions facilitant la privatisation de la gestion de l'eau potable avec l'aval du gouvernement du Québec. Ce dossier, qui est toujours d'actualité, sera décrit plus en détails dans une prochaine section. Ensuite, une petite municipalité au nom de Franklin, située près de la frontière américaine, était aux prises avec une situation d'utilisation abusive de sa nappe d'eau souterraine. Dans les deux cas, il s'agissait, pour de grandes corporations de mener leurs actions, avec l'aval des élus, mais sans le

consentement des populations concernées. Les projets envisagés comportaient des risques à la fois pour l'environnement et pour les citoyens. Les fondateurs d'Eau Secours! ont créé la coalition en vue de répondre aux inquiétudes des citoyens.

Depuis sa formation, la coalition s'est impliquée dans un grand nombre de dossiers qui ont trait à la protection de l'eau. La coalition s'est donnée la mission suivante :

Le but de la Corporation est de revendiquer et promouvoir une gestion responsable de l'eau dans une perspective de santé publique, d'équité, d'accessibilité, de défense collective des droits de la population, d'amélioration des compétences citoyennes des citoyens, de développement durable et de souveraineté collective sur cette ressource vitale et stratégique (Coalition Eau Secours!, 2006c)

Louise Vandelac indique que la cible des actions d'Eau Secours! représente les pouvoirs publics, c'est-à-dire, principalement le gouvernement du Québec, mais, dans certains cas, le gouvernement fédéral et les municipalités. Pour elle, il est fondamental de s'attaquer aux facteurs structurels des problèmes environnementaux. En effet, « [La Coalition Eau Secours!] est un lieu de convergence, un lieu de concertation, de vigilance à l'égard des politiques qui sont en train de s'élaborer, des projets de politique qui sont en train de se faire, parfois en sourdine, un lieu où l'on tente de démocratiser les politiques publiques. »

Elle ajoute que la coalition est non partisane, qu'elle travaille pour sensibiliser les élus à mettre en place un véritable développement durable.

Quant aux citoyens, selon Louise Vandelac, ils sont partie prenante de la lutte. En effet, par le biais d'activités de sensibilisation, ils sont amenés à jouer un « rôle de levier ». La coalition tente de redonner aux citoyens un mot à dire sur la gestion de la ressource, qui constitue un bien commun. Par exemple, les luttes contre la privatisation des eaux municipales et contre le captage abusif des eaux souterraines ne représentent que quelques enjeux liés à l'eau. D'autres questions, dont celles des détournements massifs d'eau pour la production électrique ou pour des fins commerciales ont été au centre de débats impliquant la coalition. Dans tous les cas, le groupe environnemental cherche à défendre les intérêts des citoyens et des écosystèmes contre des groupes d'intérêts puissants.

À ce jour, la Coalition Eau Secours! comprend, en plus de ses 2104 membres individuels, 229 groupes membres dont de nombreux syndicats (comme la Confédération des syndicats nationaux), des groupes communautaires et verts (comme les Amis de la Terre), des comités de citoyens (comme celui de Saint-Antoine Labbé). De plus, il regroupe 70 porteurs d'eau provenant des milieux scientifiques et artistiques comme Pierre Dansereau (écologue), Raoul Duguay (poète), Michel Chartrand (syndicaliste). Les listes complètes des porteurs d'eau et des groupes-membres ont été placées aux annexes I et II.

Ces groupes et personnalités donnent leur appui à la coalition et se prononcent sur la place publique sur les enjeux liés à l'eau.

Le conseil d'administration de la Coalition Eau Secours! regroupe des représentants de chacun des grands groupes comme ceux des groupes environnementaux, des groupes de citoyens, des groupes d'étudiants et des syndicats. Le conseil d'administration permet donc une représentation de différents milieux et se veut démocratique. D'ailleurs, c'est ce qui, selon Louise Vandelac, différencie la Coalition Eau Secours! d'autres groupes environnementaux. Ses nombreuses ramifications permettent une prise en compte des préoccupations de la base, c'est-à-dire, celles des citoyens qui sont aux prises avec des problèmes liés à l'eau. Enfin, les gens qui travaillent à Eau Secours! le font bénévolement, à l'exception de la coordonnatrice au Comité de Coordination.

En somme, la Coalition Eau Secours! représentait, à l'origine, le fruit d'une mobilisation de quelques groupes de personnes autour d'un nombre limité d'enjeux, en particulier, la privatisation de la gestion de l'eau. La coalition est devenue beaucoup plus large. Elle possède un nombre considérable de membres et de groupes-membres qui, aime-elle le rappeler, rejoint un million de personnes. Tout cela a été possible grâce aux efforts soutenus de la part des fondateurs. La Coalition Eau Secours! possède des caractéristiques communes avec d'autres organisations qui composent les mouvements sociaux. En effet,

l'utilisation de répertoires d'action, l'établissement de liens avec d'autres organisations et avec les médias. Nous allons donc aborder chacune de ces différentes facettes dans la section suivante en lien avec le cas d'Eau Secours!

1.3.4 Les répertoires d'action

Tilly (1978) s'est intéressé à l'évolution de l'action collective dans le temps et également à l'évolution des moyens d'action utilisés par les mouvements sociaux. Voici, pêle-mêle, quelques exemples de stratégies d'action : les pétitions, les vigiles, les sit-in, la désobéissance civile, l'occupation de sites, les grèves etc. Tilly a mis de l'avant le concept de répertoire d'action qui réfère à un certain nombre de stratégies privilégiées par des groupes de protestation dans le but de faire valoir leurs intérêts par rapport à d'autres groupes ou individus. Selon Tilly, un répertoire renvoie à un petit nombre de stratégies relativement prévisibles et utilisées à répétition.

Tilly a recensé quatre types de répertoires utilisés par les groupes de protestation qui vont de pair avec le degré d'organisation, voire même d'institutionnalisation. En effet, un répertoire peut être constitué des actions jugées les plus susceptibles de porter fruit. Le critère de ce choix de stratégies d'action en est un d'efficacité. Un répertoire peut aussi être utilisé à cause de sa familiarité pour les groupes de protestations. Les groupes moins

organisés se tourneraient davantage vers les stratégies familiares. Un répertoire peut avoir un certain niveau de flexibilité, ce qui est le cas de la plupart des groupes plus organisés. Enfin, un répertoire rigide caractérise souvent les groupes plus institutionnalisés et s'inscrit dans une routine établie. Selon Tilly, les mouvements sociaux optent le plus souvent pour des répertoires familiares et flexibles.

Plusieurs chercheurs regroupent l'ensemble des moyens selon différents critères, notamment, selon la cible visée par les groupes de protestation. Dans les cas où la cible est le gouvernement (ce qui est très courant), Taylor et Van Dyke (2004) distinguent les stratégies internes (*insider tactics*) des stratégies externes (*outsider tactics*). Les stratégies internes ne confrontent pas directement le pouvoir établi. Il s'agit, par exemple, de lobbying, de conférences de presse, de poursuites en justice. Les stratégies externes sont, au contraire, orientées vers la confrontation. Elles incluent, les marches, les manifestations, les actions symboliques. Selon Van Dyke, les sociétés modernes sont caractérisées par un usage considérable de médias de masse et de l'Internet. Les mouvements de protestation ont toujours pour cible les dirigeants, mais ils tentent de les influencer de façon indirecte en utilisant ces moyens de communication de masse.

Pour ce qui est du groupe environnemental Eau Secours!, nous pouvons dire qu'il emploie un répertoire d'action qui vise à la fois les dirigeants et l'opinion publique. Voici

les principaux moyens recensés jusqu'à maintenant : les pétitions, les communiqués de presse, les liens avec les politiciens, les groupes environnementaux et les médias, la publicité, les séances d'information dans les quartiers et les régions, les soirées thématiques, la rédaction de mémoires et de lettres aux ministres, la participation à des consultations publiques, la participation à des conférences de presse et les soirées bénéfice. Eau Secours! utilise des moyens qui peuvent être plus ou moins confrontants, selon l'objectif que poursuit le groupe.

1.3.5 La couverture médiatique

Plusieurs chercheurs se sont penchés sur le rôle des médias comme instrument permettant de diffuser des idées. Pour Eder (1996), il est important pour le mouvement environnemental de faire partie du discours public. Le discours véhiculé par le mouvement environnemental permet, non seulement, d'atteindre des personnes susceptibles de rejoindre le mouvement mais aussi le grand public. Ainsi, le discours environnemental peut avoir une portée plus grande que l'accroissement du nombre d'adhérents à une cause particulière. Pour Eder, il s'agit d'un processus par lequel le grand public est amené à intégrer le système institutionnel. Il ajoute que le public est important pour trois raisons : la possibilité de voter, l'argent et l'opinion publique.

Dans le même ordre d'idée, Dalton (1995) et Dalton, Recchia et Rohrschneider (2003) ont mené une étude visant à mettre en lumière les moyens d'action privilégiés par les groupes environnementaux dans le monde. Les résultats ont montré que le moyen d'action le plus utilisé était l'établissement de liens avec les médias (67% des groupes interrogés) et le second était l'influence de l'opinion publique (64%). Ces résultats concordent avec ce que d'autres chercheurs ont pu observer : les groupes d'intérêts cherchent à obtenir l'appui du public à propos de certains sujets, ce qui leur permet, entre autres, d'augmenter le nombre de membres. Ceci, correspond au potentiel de mobilisation (Klandermans et Oegema, 1987 dans Gamson (2004)), qui fait en sorte que de simples spectateurs peuvent sympathiser avec les valeurs véhiculées par un mouvement social et devenir, éventuellement, des ressources utiles.

A ce propos, Vliegenthart, Oegema et Klandermans (2004) se sont intéressés aux liens entre la couverture médiatique des thèmes défendus par les mouvements sociaux et le recrutement des membres. Les résultats ont pu montrer que la couverture médiatique contribuait à augmenter le nombre de membres dans une organisation. Les chercheurs ont également montré que les grandes organisations, comme Greenpeace, accaparent une grande partie de la couverture médiatique au détriment d'organisations plus modestes. Enfin, l'attention accordée à une organisation diminue l'attention accordée aux autres organisations ce qui contribue à la théorie d'une compétition entre les organisations pour

l'attention médiatique. Pour Gamson, la lutte pour la couverture médiatique doit être menée de façon continuelle par les mouvements sociaux, car ils entrent également en compétition avec les représentants du gouvernement et des grandes corporations.

Ceci nous amène à parler du rôle important que joue le journaliste dans la diffusion des revendications des mouvements sociaux dans l'opinion publique. En effet, selon Gamson, les journalistes détiennent le pouvoir de décider lequel des groupes sera mis à l'avant plan en faisant une sélection des acteurs jugés les plus importants. En effet, le fait que l'action de certains acteurs soit décrite dans les journaux n'est pas inutile en soi. D'ailleurs, une manifestation qui n'est pas du tout exposée dans les médias représente un non-événement. En revanche, lorsque le journaliste choisit certains acteurs comme sources qui sont citées dans ses articles, il leur donne du *standing*, et conséquemment, du pouvoir. Vouloir obtenir du *standing* représente, selon Gamson, un but légitime que se donnent les mouvements sociaux. Ces derniers ont tout intérêt à bien sélectionner qui seront les porte-parole. Par ailleurs, il est important de distinguer le rôle du porte-parole d'une organisation et le rôle des célébrités qui s'y associent. Ces dernières servent, selon lui, à attirer l'attention des journalistes mais ne devraient pas se substituer aux porte-parole. En règle générale, seuls les porte-parole peuvent diffuser un message clair qui va dans l'intérêt de l'organisation.

Dans le cas d'Eau Secours!, les articles de journaux faisant état des activités du groupe citent fréquemment les paroles de ses membres fondateurs, lorsqu'il est question d'importants dossiers liés à l'eau. Mentionnons, en particulier, le travail effectué par le journaliste Louis-Gilles Francoeur, qui écrit depuis de nombreuses années des articles consacrés à l'environnement au journal *Le Devoir*. Ce journaliste jouit d'une grande crédibilité auprès des milieux écologistes. Il a d'ailleurs reçu plusieurs prix dont le Phénix de l'environnement de 2000, qui est un prix remis par un jury indépendant composé de leaders de différents secteurs en environnement à des personnalités qui se sont distinguées par leur implication remarquable (phenixdelenvironnement.qc.ca). Louis-Gilles Francoeur a permis de diffuser les positions et activités de la Coalition Eau Secours! à un plus vaste public. Le fait que les paroles des fondateurs de la coalition ont pu être rapportées par un journaliste crédible est certainement profitable pour la coalition.

1.3.6 Les réseaux

Dans la littérature, la création d'alliances est rarement considérée comme faisant partie des répertoires d'action. Cependant, plusieurs chercheurs tels que Diani, McAdam, et Tilly insistent sur le fait que l'analyse des réseaux permet de mieux comprendre la dynamique des mouvements sociaux. L'analyse des réseaux a introduit de nouveaux concepts qui, depuis peu, sont testés empiriquement.

Diani (2003) définit plusieurs concepts de base et explique leurs interrelations. Tout d'abord, les réseaux sont constitués de nœuds reliés par une relation, et possède des frontières définies par un critère spécifique. Diani indique que les nœuds peuvent être des individus ou des organisations. Les liens entre les nœuds peuvent être directs ou indirects. Par exemple, lorsque deux organisations participent conjointement à une manifestation, il existe un lien direct. Les liens directs permettent, plus généralement, un échange d'informations et de ressources entre les acteurs. Le lien est indirect si ces deux organisations participent à une même manifestation sans qu'il y ait interaction entre elles. Enfin, les relations peuvent être simples, multiples, elles peuvent être plus ou moins intenses, plus ou moins fortes, etc. Parfois, selon Mische (2003) les acteurs sont membres de plusieurs organisations ou même de différents mouvements sociaux (mouvements de femmes, mouvements pour la paix). Il en résulte un chevauchement de rôles et de relations. Enfin, les frontières des réseaux peuvent être prédéterminées par le chercheur selon ses propres critères, ou le chercheur peut identifier les différents éléments constitutifs d'un réseau, en étudiant la présence de relations entre les nœuds.

Comme nous nous intéressons plus spécifiquement aux stratégies d'actions d'un seul groupe, la présence de liens entre les différentes organisations au sein du mouvement environnemental est particulièrement pertinente. En effet, la présence de liens horizontaux entre les différentes organisations peut apporter des avantages, qui n'auraient pas été

disponibles si les liens étaient inexistantes. En effet, selon Laumann et Knoke (1987) dans Diani, la création de coalitions peut permettre l'accroissement de l'influence des groupes d'intérêts sur les politiciens. En ce qui concerne le mouvement environnemental, selon Diani, les coalitions sont plus efficaces que les groupes agissant seuls pour influencer les plus hauts échelons du gouvernement. Les coalitions permettent aussi d'élargir les thèmes défendus par les mouvements. Enfin, selon Ansell (2003), les alliances entre différents groupes contribuent à créer une société civile.

Les études sur les réseaux de Diani ont permis de montrer que les groupes possèdent une position relative par rapport aux autres à l'intérieur d'un réseau. Par exemple le degré de centralité (*centrality*) se mesure par le nombre de liens qu'une organisation possède avec les autres organisations. Par exemple, une organisation qui a un certain prestige peut être sollicitée par d'autres organisations pour du soutien. Ces organisations possédant un haut degré de centralité sont habituellement plus grandes et disposent de ressources importantes et de liens avec les acteurs publics. De plus, des organisations plus modestes peuvent rechercher activement les liens avec les autres organisations en vue d'obtenir certains privilèges ou de l'influence. Selon Diani, certaines organisations jouent le rôle de courtiers (*brokers*) qui relient deux organisations qui n'ont pas de liens entre elles. Ces courtiers permettent à l'ensemble du réseau à rester cohésif, et ce, malgré certaines différences idéologiques entre les organisations.

Le groupe Eau Secours!, étant à la tête d'une coalition, possède un pouvoir qui est moins accessible aux groupes environnementaux agissant seuls. En effet, elle peut parler au nom d'un grand nombre d'organisations ayant un intérêt pour l'eau. Par exemple, Eau Secours! a soutenu le Comité de citoyens de Saint-Antoine Abbé et l'Union des producteurs agricoles dans la bataille qu'ils menaient contre la multinationale Danone. De nombreux autres exemples montrent que le groupe jouit d'un grand niveau de « centralité » au sens de Diani. De plus, nous avons vu que la Coalition Eau Secours! regroupe des syndicats et des citoyens, ce qui élargit considérablement les thèmes défendus. Enfin, Launman et Knoke soutiennent que le fait d'être à la tête d'une coalition facilite l'influence des décideurs. Nous croyons qu'Eau Secours! est en bonne position à cet égard.

Ce premier chapitre a donc décrit les différentes composantes de l'organisation d'un groupe ainsi que sa dynamique. Nous avons soutenu que les organisations avaient avantage à utiliser des répertoires d'action plus ou moins flexibles, qu'elles tentaient d'acquérir de la visibilité de la part du grand public de façon à influencer l'opinion publique. Enfin, les organisations peuvent bénéficier de ressources et d'informations en tissant des liens avec d'autres organisations, voire même, jouir du rayonnement des plus performantes. Mais qu'en est-il exactement de la portée de leurs actions? Toute l'énergie déployée par les organisations parvient-elle à influencer les instances gouvernementales? La prochaine section traitera des relations que ces organisations entretiennent avec l'État. Le rôle des

opportunités politiques sera examiné de même que la perception des élus vis-à-vis des groupes d'intérêts.

1.4 Le gouvernement

1.4.1 La théorie des opportunités politiques

Pour Jenkins et Klandermans (1995), il est étonnant de constater que peu de chercheurs se soient intéressés à l'interaction entre l'État et les mouvements sociaux. Pourtant, la plupart des luttes menées à travers le monde ont pour cible les États. Pour eux, les mouvements sociaux peuvent émerger lorsque certaines opportunités politiques apparaissent (*political opportunities*). Les opportunités politiques ou contraintes réfèrent, selon Tarrow (1998), à des facteurs structurels qui favorisent ou découragent l'action collective. Les mouvements sociaux, selon Tarrow, recherchent activement ces opportunités et les utilisent pour planifier leurs actions.

Les notions d'États forts et d'États faibles sont réputées pour expliquer l'existence de différences entre les pays dans la capacité des mouvements d'influencer les décisions politiques. En effet, les États forts étant davantage outillés pour appliquer leurs décisions, sont moins touchés par les mouvements sociaux que les États plus décentralisés et plus

ouverts à une participation citoyenne. Mis à part la force de l'État, les opportunités politiques sont également déterminées par la façon dont les États réagissent aux actions des mouvements sociaux. Sont-ils prêts à intégrer les demandes des mouvements dans leurs politiques ou y sont-ils complètement fermés? Enfin, les États peuvent être plus ou moins répressifs, ce qui peut encourager ou décourager différents types d'action de la part des groupes.

Selon Tarrow, les changements au sein de l'organisation politique peuvent aussi influencer les actions des groupes. Parmi ceux-ci, on retrouve, un accès créé pour la participation de nouveaux acteurs, des réalignements politiques, l'apparition de nouveaux alliés, des divisions au niveau de l'élite politique et la diminution de la capacité de l'État de réprimer les actions des groupes.

Dalton (1995) émet une réserve vis-à-vis de l'utilisation des opportunités politiques dans l'étude du mouvement environnemental. En effet, pour lui, le mouvement environnemental est composé d'un grand nombre d'organisations qui ont un accès bien différent aux opportunités politiques. En effet, certaines d'entre elles possèdent des liens avec les acteurs politiques tandis que d'autres en sont totalement dépourvues. Autrement dit, les opportunités politiques n'affectent pas de manière égale les organisations qui oeuvrent pour la protection de l'environnement. Il croit que d'autres facteurs, tels que

l'identité du groupe déterminent davantage les actions qui seront posées. Malgré tout, la théorie des opportunités politiques est intéressante puisqu'elle met l'accent sur la nécessité des groupes à s'ajuster au contexte politique, même si ces groupes possèdent des capacités d'agir qui leur sont propres.

1.4.2 Le rôle des acteurs dans l'élaboration de politiques publiques

Lorsque l'on examine de plus près le fonctionnement du gouvernement, on remarque que plusieurs acteurs exercent une influence sans faire partie du gouvernement. Parmi ces groupes d'acteurs, Kingdon (1995) nomme les groupes d'intérêts, les consultants, les médias, les partis, le public etc. En fait, pour Kingdon, il n'existe pas de coupure nette entre les acteurs qui font partie de l'intérieur du gouvernement et ceux qui font partie de l'extérieur. Des flux d'informations circulent facilement entre les différents acteurs et contribuent à la formation de réseaux. Ainsi, il devient possible pour ces groupes d'acteurs d'influencer les décisions prises par ceux qui détiennent légitimement le pouvoir.

Selon Kingdon, les politiques publiques sont mises en place en plusieurs étapes. D'abord, il est essentiel qu'un problème du ressort du gouvernement soit porté à son attention. Ce problème doit faire partie de l'ordre du jour (*agenda*) gouvernemental. Les problèmes ciblés donnent lieu à un certain nombre d'alternatives visant à les solutionner,

lesquelles devront être évaluées successivement. Les alternatives retenues devront ensuite faire l'objet d'un vote ou d'une décision gouvernementale. Enfin, les décisions adoptées seront ensuite implantées. Kingdon s'est penché sur les deux premières étapes soit la création de l'ordre du jour (*agenda setting*) et l'évaluation des alternatives dans son étude menée auprès du personnel gouvernemental fédéral des États-Unis. En effet, lorsque l'on s'attarde à ces deux étapes, il devient possible de comprendre pourquoi certains sujets font partie de l'ordre du jour tandis que d'autres sont négligés. De même, il est possible de savoir pourquoi certaines alternatives sont jugées plus favorablement que d'autres.

Au Québec, l'Assemblée nationale (www.assnat.qc.ca) permet à certains groupes d'acteurs de participer au processus décisionnel. En plus des liens informels qui existent entre les politiciens et les acteurs, ces derniers ont la possibilité d'énoncer leur position à propos de certains sujets en commission parlementaire. C'est aussi en commission parlementaire que l'opposition peut exercer un contrôle sur les intentions du gouvernement en place. Par exemple, elle peut suggérer des modifications à un projet de loi. Le dépôt de documents tels que les pétitions et les mémoires représente également une porte d'entrée pour les organisations dans le processus décisionnel. Enfin, la période de question permet à l'opposition de confronter certaines actions du gouvernement. Dans certaines circonstances, les arguments défendus par certains groupes d'acteurs peuvent trouver leur place dans les débats de l'Assemblée par l'entremise des membres de l'opposition. Cette parenthèse nous

permet de souligner qu'au Québec, le processus d'élaboration des politiques publiques est aussi perméable à différents groupes d'acteurs qu'il ne l'est aux États-Unis.

Dans les faits, il est difficile de montrer sur quels éléments se basent les politiciens pour prendre certaines décisions. C'est ce qui a motivé Kingdon à interroger un grand nombre d'élus. Le but était de connaître l'influence qu'ils percevaient des différents groupes d'acteurs sur l'ordre du jour politique ainsi que sur les alternatives. Dans l'ordre, les décideurs se disent influencés par les groupes d'intérêts, les chercheurs et consultants, les campagnes électorales, l'opinion publique et les médias.

Kingdon inclut, dans sa définition des groupes d'intérêts, les groupes d'intérêts publics comme les groupes environnementaux. Dans le cas des groupes d'intérêts, ces derniers peuvent avoir une importance dans la création de l'ordre du jour. Ils proposent rarement des sujets mais plutôt bloquent les propositions qui sont jugées désavantageuses pour ses membres ou pour la société. Les luttes menées par Eau Secours! qui sont abordées dans ce mémoire illustrent bien ce phénomène : les luttes *contre* la privatisation de la gestion de l'eau, *contre* les projets d'exportation d'eau en vrac et *contre* le programme de mini-centrales hydroélectriques. Enfin, les groupes d'intérêts cherchent également à promouvoir leurs alternatives lorsqu'un problème est déjà à l'ordre du jour. Les groupes qui détiennent un certain pouvoir sur l'électorat et sur l'économie, qui sont caractérisés par une

bonne cohésion interne et qui possèdent plus des ressources sont avantagés dans le processus politique. Par contre, les ressources ne constituent pas une condition *sine qua non*.

Le rôle des chercheurs, consultants et universitaires regroupés sous le vocable d'experts (Lemieux, 2002) est un peu différent de celui des groupes d'intérêts. Les experts, tout comme les groupes d'intérêts, sont rarement responsables de la création de l'ordre du jour. Ils interviennent surtout lors de la recherche d'alternatives. Les experts sont souvent sollicités par le gouvernement lorsque leurs conseils peuvent leur permettre de résoudre un problème déjà à l'ordre du jour. Cependant, l'influence des experts peut se faire sentir à plus long terme, puisque ce sont eux qui créent à travers la rédaction d'articles et de livres, un climat d'idées (*climate of ideas*).

Quant aux médias, ils n'influencent pas la création d'ordre du jour gouvernemental tel qu'on pourrait le croire. Par contre, ils constituent un moyen indirect d'influencer l'opinion publique, celle-ci prise en compte par les politiciens. L'opinion publique permet d'influencer la création d'ordres du jour politiques mais rarement les alternatives. Connaissant le pouvoir de l'opinion publique, il n'est pas étonnant que les organisations cherchent à avoir l'attention des médias pour arriver à influencer le gouvernement.

En plus de l'influence des groupes mentionnés précédemment, les décideurs se disent influencés par certains phénomènes tels que l'humeur nationale (*national mood*). Celle-ci réfère à l'observation du décideur selon laquelle, à un moment donné, la grande majorité des gens pensent d'une certaine façon. Par exemple, un décideur qui sent que la société est dans une humeur conservatrice aura plus de facilité à introduire des lois conservatrices. Les décideurs croient également pouvoir déceler les changements dans l'humeur nationale, ce qui peut avoir une influence sur leurs actions. Selon Kingdon, la question n'est pas réellement de savoir si une telle humeur nationale existe dans les faits. Les décideurs croient qu'elle existe et agissent en fonction de celle-ci. Le même phénomène s'applique pour les mouvements sociaux. En effet, pour Kingdon, si un décideur croit que l'humeur nationale va dans la même direction que ce qui est préconisé par un mouvement social, ils peuvent agir en fonction de cette croyance. En effet, le mouvement social peut n'avoir qu'une faible adhésion du grand public, mais ce qui est déterminant est l'importance que le décideur accorde à ce mouvement.

Cette étude de Kingdon ne tient pas compte des situations, moins courantes, où différents groupes sont encouragés à participer à des décisions publiques. En effet, selon Guay (2005), la participation peut prendre différentes formes et réunir des experts, des groupes sociaux et verts, des citoyens, selon les enjeux débattus. En effet, la participation des experts peut être prédominante si la décision à prendre touche à des sujets techniques.

Cependant, certaines consultations encouragent la participation du grand public. C'est le cas des audiences publiques sur l'environnement. Il y est souvent question d'informer le public des impacts sociaux et environnementaux de projets, d'entendre ses préoccupations et d'en tenir compte lors de la prise de décision. Ces formes de participation, qui ne sont pas à négliger, montrent, une fois de plus, que les décisions gouvernementales ne sont pas toutes prises derrière des portes closes. La participation serait d'ailleurs de plus en plus exigée par les décideurs.

Les paragraphes qui précèdent ont permis de décrire les conditions permettant à certains groupes de faire valoir ses intérêts. Nous avons vu que les gouvernements peuvent être plus ou moins ouverts aux pressions de l'extérieur. Ils peuvent même encourager la participation de certains groupes. Également, les frontières entre les politiciens formellement élus et les groupes d'intérêts peuvent être perméables. Des liens existent bel et bien entre des acteurs de milieux divers. Enfin, les élus entretiennent des croyances sur l'opinion du public, ce qui n'est pas sans conséquence sur leur prise de décision.

Au-delà de ces analyses qui demeurent très théoriques, qu'en est-il de l'efficacité réelle des mouvements sociaux à influencer les décisions politiques? Rochon et Mazmanian (1993) se sont interrogés sur la question. Leurs analyses historiques montrent que les mouvements qui ciblent des politiques spécifiques sont moins efficaces que s'ils

revendiquent une participation au processus politique. Autrement dit, les mouvements sociaux devraient stratégiquement souhaiter s'intégrer au processus politique sans craindre l'institutionnalisation. Pour Rochon et Mazmanian, l'institutionnalisation des mouvements sociaux permet d'élargir le processus démocratique plutôt que de le réprimer.

Burstein et Linton (2002) se sont également penchés sur l'efficacité des organisations politiques, organisations de mouvement social, des groupes d'intérêts sur les décisions politiques. Ils ont utilisé comme données, l'ensemble des résultats empiriques publiés dans des revues scientifiques sur les changements politiques en lien avec l'intervention des organisations. Ils ont découvert que l'intervention de ces organisations permettait un changement de politique dans 50% des cas. Ceci implique que la croyance qui veut que les organisations soient efficaces doit être nuancée.

2 Méthodologie

2.1 L'utilisation de l'étude de cas

Avant d'aller de l'avant avec l'analyse des luttes menées par la Coalition Eau Secours!, nous allons maintenant nous attarder à quelques considérations d'ordre méthodologique. Rappelons que notre objet de recherche est de savoir si une organisation environnementale parvient à influencer les décisions gouvernementales et comment. Nous croyons que l'étude de cas représente la méthode la plus appropriée pour répondre à ces questions.

Une définition de l'étude de cas s'appliquant à l'étude des mouvements sociaux a été formulée par Snow et Trom (2002, p. 151) et nous apparaît des plus pertinentes :

A research strategy that seeks to generate richly detailed, thick and holistic elaborations and understanding of instances or variants of bounded social phenomena through the triangulation of multiple methods that include but are not limited to qualitative procedures.

Ainsi, selon Snow et Trom, l'utilisation de l'étude de cas implique que le chercheur ait choisi un cas qui peut être soit un mouvement particulier (comme le mouvement des gais et lesbiennes), des processus (comme le recrutement des membres du mouvement) ou des

parties du mouvement. Dans le cas qui nous occupe, nous avons choisi un groupe environnemental qui fait partie d'un mouvement environnemental plus large. Nous croyons donc qu'il représente un cas parmi plusieurs, lequel représente pour nous un intérêt particulier.

L'étude de cas nécessite, de plus, de la part du chercheur, qu'il approfondisse les connaissances permettant de comprendre le phénomène étudié. Ceci implique un examen des activités des différents acteurs à l'intérieur d'un contexte situé dans le temps et dans l'espace.

Afin de réaliser une recherche détaillée et riche sur un cas précis, Snow et Trom soutiennent qu'il est important d'utiliser différentes méthodes ou sources simultanément. Nous avons utilisé des articles de journaux portant sur les actions du groupe environnemental et sur les politiques gouvernementales dans différents dossiers. Les journaux utilisés incluent les quotidiens francophones les plus importants dont La Presse et Le Devoir. Selon Koopmans et Rucht (2002), il est préférable d'utiliser plusieurs journaux nationaux plutôt qu'un seul, même si cela exige plus de travail de la part du chercheur. Pour compléter ces informations, nous avons aussi utilisé le site Internet de la Coalition Eau Secours!, lequel donne un compte rendu régulier de ses actions et des conséquences de ses actions. Afin de contre-vérifier les informations disponibles et de favoriser la triangulation,

nous avons utilisé des documents gouvernementaux officiels comme le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), la politique de l'eau, le site Internet officiel du Ministère de l'environnement et les journaux des débats de l'Assemblée nationale du Québec.

Enfin, nous avons aussi procédé à des entretiens avec du personnel clé de la Coalition Eau Secours! En effet, deux fondateurs, Louise Vandelac et André Bouthillier ont accepté de transmettre de précieuses informations sur les débuts de la coalition et sur leur implication aux activités du groupe. Ils ont pu également donner leur avis sur différents dossiers.

3 Analyse de l'action du groupe environnemental

La prochaine section traitera de quatre dossiers qui illustrent l'action d'Eau Secours! Il importe de préciser dans quel contexte se sont déroulés les différents événements. Nous avons mentionné que la menace de la privatisation a amené plusieurs personnes à se mobiliser autour des enjeux de la gestion de l'eau. En effet, ce nouveau regroupement à l'origine de la Coalition Eau Secours! s'est rapidement aperçu qu'un nombre considérable de personnes étaient confrontées à des problèmes divers liés à l'eau. Cette situation dévoilait, du même coup, qu'il existait au Québec un vide politique important en matière de gestion de l'eau. C'est ce vide politique qui a amené le groupe Eau Secours! à se consacrer à la politique nationale de l'eau, politique qui, en théorie, permettrait de mieux encadrer les usages de l'eau. C'est donc dans un contexte de remise en question des façons de faire de l'État que se sont déroulés ces quatre dossiers : la privatisation de la gestion de l'eau (1996-2007), l'exportation d'eau en vrac (1997-2001), l'élaboration de la politique de l'eau (1998-2002) et le programme de construction de mini-centrales hydroélectriques privées (2001-2002). Nous traiterons de ces quatre dossiers de façon chronologique. Plus spécifiquement, nous verrons comment Eau Secours! s'est mobilisé dans ces quatre situations différentes, les répertoires d'action qu'il a utilisés et les résultats qu'il a obtenus.

Rappelons que la Coalition Eau Secours! regroupe un grand nombre d'autres organisations. Ainsi, les résultats obtenus par cette organisation reflètent également l'effort

d'autres organisations. Ainsi, nous soulignerons la participation d'autres groupes lorsque l'information sera disponible.

L'action des groupes environnementaux vise souvent différents ministères en plus de celui de l'environnement. En effet, certains dossiers peuvent être du ressort des Ministères des Ressources naturelles et de la Faune, des Affaires municipales et des Régions ou de l'Agriculture, le cas échéant. Ainsi, il n'est pas rare qu'une décision relevant d'un ministère ait des répercussions sur l'environnement et donc sur d'autres ministères. Cette situation fait en sorte que les groupes environnementaux doivent cibler différents acteurs politiques.

Pour faciliter la compréhension de chacun des dossiers, nous avons choisi de les diviser en sections distinctes. D'abord nous dressons une mise en contexte historique qui met en relief les interventions des différents acteurs. Ensuite, nous détaillons les actions concrètes que le groupe a effectué dans le dossier. Dans chacune des situations, le gouvernement a dû réagir face à ces actions. Ces réactions seront exposées dans un troisième temps. Enfin, une analyse des actions du groupe et des réactions gouvernementales sera effectuée. Il sera donc possible de rendre compte des impacts de ces actions sur les décisions gouvernementales dans chacun des dossiers. Notons également qu'en annexe figure un document intitulé « Éphémérides ». Il comporte une liste

chronologique des principaux événements survenus depuis la formation d'Eau Secours! jusqu'à récemment.

3.1 La lutte contre la privatisation des eaux municipales

Nous croyons que l'on peut distinguer deux moments distincts dans la lutte contre la privatisation des eaux. Le premier moment s'est déroulé durant le mandat de Lucien Bouchard du parti québécois, c'est-à-dire de 1996 à 2003. Le début du second moment coïncide avec l'élection du gouvernement libéral Jean Charest, à partir de 2003. Nous avons distingué ces deux moments parce que nous croyons que ce changement de gouvernement constitue une rupture importante dans l'évolution du dossier.

3.1.1 Mise en contexte (1996-2003)

En 1996, le milieu syndical s'inquiétait des négociations que le maire Bourque entretenait, en secret, avec le secteur privé. Des indices laissaient croire que le maire cherchait à créer des partenariats avec des compagnies pour leur confier la gestion de l'eau potable (Coalition Eau Secours!, 2006a).

Devant le manque de transparence des promoteurs de la privatisation envers les citoyens, un regroupement de syndicats reliés à la ville de Montréal, dont le Syndicat canadien de la fonction publique, le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal, avec le soutien de la Chaire d'études socioéconomiques de l'Université du Québec à Montréal s'est réuni pour se pencher sérieusement sur les répercussions possibles de la privatisation (Coalition Eau Secours!, 2006a). Ce regroupement devenu la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau allait être à l'origine d'une autre coalition nommée Eau Secours! Effectivement, Louise Vandelac, qui, à l'époque, avait été sollicitée par André Bouthillier, le fondateur de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau, lui avait proposé que l'on crée une coalition plus large pour y inclure un grand nombre de groupes environnementaux et d'étudiants. Le but était de montrer que l'opposition à la privatisation pouvait rallier un grand nombre de personnes de différents milieux, en plus des personnes du monde municipal qui y étaient directement touchées. Cette proposition de créer une coalition plus vaste et inclusive s'est soldée par un véritable travail de construction qui a mené à la Coalition Eau Secours! telle que nous la connaissons aujourd'hui.

La Coalition pour un débat public sur l'eau qui recueillait de plus en plus d'appuis de différents milieux a fait pression sur la ville de Montréal pour que le débat en cours sur la gestion de l'eau potable devienne public. C'est pourquoi le maire de Montréal a rendu

public un livre vert sur l'eau (Lévesque, 1996). Celui-ci représentait l'aboutissement de réflexions amorcées sur la possibilité de céder, sous différentes formes, la gestion des eaux à des firmes d'ingénierie telles que SNC-Lavallin ou Tecsub. Ce livre vert qui se voulait une preuve de transparence, était toutefois perçu comme peu rassurant pour les opposants à la privatisation.

Il existe plusieurs raisons pour lesquelles certains groupes sont réticents à l'idée que l'on privatise les services d'eau. D'abord, des études montrent que la gestion privée n'est pas plus performante que la gestion publique (Hall & Lobina, 2005). Les prix des services sont en règle générale, plus élevés que lorsque la gestion est publique (Lauzon, Patenaude, & Poirier, 1996; Wormser, 2005). De plus, les compagnies ont tendance à accorder la priorité aux secteurs plus rentables de la gestion de l'eau au détriment des autres secteurs. Par exemple, des cas où le maintien de la qualité de l'eau potable a été négligée ont été documentés (Lauzon et al., 1996).

D'autres arguments contre la privatisation mettent en cause la durée des contrats qui est souvent très longue (parfois jusqu'à 25 ans). Le renouvellement s'effectue presque toujours avec le même contracteur, ce qui dévoile le caractère symbolique de la concurrence entre les compagnies. Cette situation quasi-oligopolistique incite certaines compagnies à fixer des conditions de service abusives, et ce sont les citoyens qui en paient

les frais (Bishop, Kay, & Mayer, 1994; Vickers & Yarrow, 1988). De plus, une fois un contrat signé, il est très difficile de le briser, de même qu'il est très difficile de renationaliser une compagnie déjà privatisée (Wormser, 2005). Qui plus est, la transparence des compagnies est souvent douteuse. Contrairement à l'idée reçue, la gestion par le public n'est pas synonyme de corruption, du moins, pas plus que la gestion par le privé. Plusieurs cas de corruption ont été dénombrés en France (Cans, 2001), tout comme dans la plupart des pays ayant eu recours à la privatisation.

3.1.2 Les actions entreprises par la Coalition Eau Secours!

Dans le but de faire un « barrage contre la privatisation », pour emprunter les termes de l'écrivaine Hélène Pedneault, la Coalition Eau Secours! en construction a choisi d'organiser un concert bénéfice réunissant un nombre d'artistes engagés. La cible privilégiée était Lucien Bouchard qui, pensaient-ils, donnait son accord aux projets de privatisation. Parmi les artistes et conférenciers invités, on retrouvait, entre autres, « les chansonniers Richard Séguin, Sylvain Lelièvre, Marie-Claire Séguin, Marie Savard, l'écrivaine Suzanne Jacob, le cinéaste Pierre Perrault, le dramaturge Jean-Claude Germain et l'économiste François Patenaude » (Noël, 1997). Ce spectacle faisait suite à un cycle de conférences mené par Louise Vandelac sur les enjeux de la privatisation de l'eau auprès de différentes organisations dont le conseil régional du parti québécois.

3.1.3 La réponse gouvernementale

Plusieurs, dont le journaliste du Devoir (1997), imputent à cette coalition et à son degré de mobilisation l'abandon de la privatisation par ses promoteurs. L'initiative de laisser tomber la privatisation des eaux municipales provenait du gouvernement du Québec qui avait fait pression sur la ville de Montréal. Selon Louise Vandelac, c'est par le travail commun de tous les intervenants de la coalition que le projet a été abandonné : « Je pense que dans les médias, l'opinion publique, de façon large, il est devenu très rapidement clair et évident que c'était pure folie, ce projet de privatisation. Donc, c'est vraiment l'opinion publique qui a fait changer ce projet-là. »

Selon Le Devoir (1997), le gouvernement a jugé pertinent que la ville attende l'adoption de la politique de l'eau avant d'aller de l'avant avec la privatisation. Cette politique se voulait un outil pouvant encadrer de façon globale l'ensemble des activités relatives à l'eau sur le territoire québécois. La gestion de l'eau potable faisait partie des enjeux majeurs de la future politique.

En 2002, on adoptait cette politique qui représentait le fruit de plusieurs années de travail. A l'intérieur de celle-ci, on retrouve des engagements gouvernementaux consolidant le maintien de la propriété publique du système d'eau potable, avec la promesse d'un

financement pour les municipalités. Ainsi, depuis 1997, au Québec, l'attente de l'adoption de la politique de l'eau a permis de contenir l'empressement des promoteurs de la privatisation des eaux pour un certain temps.

3.1.4 Mise en contexte (2003-)

Alors que la privatisation n'était plus à l'ordre du jour du parti québécois, l'élection de Jean Charest, au mois de mars 2003 allait changer la donne. Plusieurs éléments pouvaient expliquer pourquoi le champ était maintenant libre pour la privatisation. Malgré les engagements verbaux de Jean Charest de respecter la politique de l'eau, rien ne l'y contraignait véritablement. En effet, cette politique de l'eau, ne constituait pas une *loi* de l'eau avec des règlements. Ceci pouvait donc inciter le gouvernement à s'y référer, sans plus (Bisson, 2003).

En effet, dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement Charest a clairement énoncé ses intentions, dont celle de mettre en place des partenariats public-privé (PPP) (Coalition Eau Secours!, 2006a). Dès lors, la possibilité de donner plus de place à l'entreprise privée en favorisant les partenariats public-privé pouvait laisser présager un retour de la privatisation des eaux.

Un autre indice des intentions du gouvernement de favoriser la privatisation est son financement, en septembre 2004, de trois études menées par Price Waterhouse Coopers, la firme d'ingénierie BPR, et le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations. Il était question d'étudier la possibilité de mettre sur pied des partenariats public-privé pour gérer, entretenir et rénover les aqueducs, les égouts et les usines de filtration (Lévesque, 2004).

Enfin, les lois n° 61 et n° 62 allaient préciser davantage les intentions du gouvernement en matière de gestion des eaux (Francoeur, 2004). Le projet de loi n° 61 est à l'origine de la création de l'Agence des partenariats public-privé du Québec, à laquelle les ministères doivent présenter leurs programmes de financement. Pour les municipalités, une telle loi signifie qu'elles doivent avoir recours à cette politique afin de recevoir du financement gouvernemental. Cette situation permet au gouvernement de réduire les subventions, puisque le manque à gagner peut être comblé par les investissements du secteur privé. Quant à la loi n° 62, elle donne aux municipalités la possibilité de signer des contrats d'exclusivité d'une durée qui pourrait atteindre 25 ans, avec des compagnies privées pour « construire et exploiter un système d'aqueduc, d'égout ou tout autre ouvrage d'alimentation en eau ou d'assainissement des eaux » (Francoeur, 2004, p. A1). Les compagnies, en vertu d'un tel contrat, doivent assurer un financement à long terme, mais les infrastructures demeurent propriété des municipalités. André Bouthillier ajoute que la

signature de tels contrats, qui touchent exclusivement le secteur des eaux usées, doit être décidé par voie de référendum au niveau des municipalités. Pour les groupes environnementaux comme Eau Secours!, il s'agissait là d'une porte ouverte pour la privatisation.

En décembre 2005, le gouvernement Charest a décidé de faciliter davantage la gestion de l'eau potable par l'entreprise privée, sans aucune consultation du public. En effet par la nouvelle loi n° 134, il sera possible pour les municipalités de signer des contrats ayant une durée pouvant aller jusqu'à 25 ans à des compagnies privées, afin qu'elles puissent, entre autres, amasser les bénéfices de la tarification de l'eau (Bellavance, 2005). La différence avec les lois précédentes est qu'il est maintenant possible pour une municipalité de signer des contrats qui incluent l'alimentation en eau potable, sans qu'il y ait de référendum. Ainsi, toutes les conditions sont réunies pour que les villes décident seules de la façon dont elles géreront l'eau. Opteront-elles d'emblée pour la privatisation ? André Bouthillier ne croit pas que ce soit le cas. Néanmoins, dans le site Internet de la Coalition Eau Secours!, on pouvait lire que « les villes de Valcourt, Côte Saint-Luc et Westmount se sont prévaluées de la loi 134 qui permet les PPP dans l'administration publique de l'eau ». Dans tous les cas, les analyses révèlent que les citoyens sont les grands perdants sur le plan financier. Cette situation montre que les luttes contre la privatisation

s'effectueront désormais au niveau des municipalités qui devront composer avec les compagnies avec lesquelles elles auront signé des contrats de longue durée.

3.1.5 Les actions entreprises par la Coalition Eau Secours!

Depuis l'élection de Jean Charest, la Coalition Eau Secours! a scruté les interventions gouvernementales, particulièrement celles qui avaient trait aux partenariats public-privé. En 2002, paraissait un livre intitulé « Tu me pompes l'eau : halte à la privatisation », dont l'auteur Gaétan Breton, docteur en comptabilité était également trésorier d'Eau Secours! On y dénonce le mythe de l'inefficacité de l'État en matière de gestion de l'eau en présentant des expériences de privatisation dans le monde comme au Royaume-Uni et en France. Également, il montre par l'analyse des discours en faveur de la privatisation que ces derniers cachent les intérêts des gouvernements et, dans une plus grande mesure, ceux des industries (Breton, 2002).

Dans les mois qui ont suivi l'élection de Jean Charest, certaines déclarations de ses ministres qui étaient favorables à la privatisation ont permis la réouverture de ce dossier qui, pour plusieurs, était réglé depuis l'adoption de la politique de l'eau. Ainsi, puisque le débat sur la privatisation était relancé, les dirigeants d'Eau Secours! ont participé aux bulletins de nouvelles du 15 septembre des chaînes importantes francophones et

anglophones, soit à la Télévision Quatre Saisons (TQS), à la Canadian Broadcasting Corporation (CBC), à la Société Radio-Canada (SRC), et au Réseau de l'information de Radio-Canada (RDI). Au cours des semaines qui ont suivi, les dirigeants d'Eau Secours! ont participé à d'autres bulletins de nouvelles à la télévision et à des entrevues à la radio dans le but de dénoncer l'intention du gouvernement libéral d'installer des compteurs d'eau dans les résidences. Pour le groupe, il s'agissait d'une initiative discutable à plusieurs égards en plus d'ouvrir les portes à la privatisation (Coalition Eau Secours!, 2006b).

Le 4 décembre 2004, la Coalition Eau Secours! conviait le public à assister à une soirée d'information sur les effets des projets de loi n° 61 et n° 62 à l'UQÀM. Plusieurs personnalités connues ont pris part à cet événement dont le poète Raoul Duguay, la comédienne Alexandrine Agostini, l'auteure compositrice Catherine Durand et le professeur de chimie André Hade (Coalition Eau Secours!, 2006a). Selon André Bouthillier, cette soirée représentait le commencement d'une lutte contre la privatisation que l'organisation entendait mener auprès du gouvernement Charest. Une semaine plus tard, une lettre a été envoyée au Premier ministre afin que l'on retire la gestion de l'eau des projets de loi n° 61 et n° 62.

Deux autres soirées d'information ont eu lieu en février 2005 à Montréal et à Québec, intitulées : « Les multinationales de l'eau frappent leur "Waterl'eau" : ayant mis fin

aux PPP dans leur ville, des représentants des maires de France nous en parlent. » Il s'agissait de laisser la parole au maire adjoint de Grenoble, Raymond Avrillier et au maire adjoint de Neufchâteau, Dominique Barret lesquels pouvaient transmettre des arguments convaincants sur l'échec de la privatisation en France. Encore une fois, des porteurs d'eau bien en vue y participaient. La tenue de ces soirées d'information avait été annoncée à différentes chaînes de radio de Montréal et de Québec, en particulier celle de Radio-Canada.

En mars 2005, la Coalition Eau Secours! a déposé un mémoire à la Commission de l'aménagement du territoire, intitulé « L'eau est un bien commun qui doit être géré bien au-delà des intérêts privés ». Il s'agissait d'un mémoire à propos du projet de loi n° 62. On dénonce l'intention du gouvernement d'inciter les municipalités à signer des contrats avec des compagnies privées alors que les expériences de privatisation ailleurs dans le monde se sont révélées catastrophiques. Ce dépôt de mémoire est survenu suite à l'envoi de lettres au ministres concernés, lesquels ont répondu que les craintes de la Coalition Eau Secours! n'étaient pas fondées (Coalition Eau Secours!, 2006a).

Un communiqué de la Coalition Eau Secours! intitulé « Finalement la vérité sort toute crue : le gouvernement enfonce le clou des PPP dans la gestion de l'eau », a provoqué un débat houleux sur la loi n° 62 à l'Assemblée nationale. La ministre des Affaires

municipales et des Régions, Nathalie Normandeau, a dû répondre à de nombreuses questions de la part de l'opposition sur les intentions du gouvernement de privatiser la gestion de l'eau. Celle-ci se défendait de vouloir favoriser la privatisation de l'eau car il n'était pas question de céder la propriété des infrastructures au secteur privé. Elle croit d'ailleurs que l'interprétation que fait la Coalition Eau Secours! de la loi n° 62 et celle de son gouvernement sont irréconciliables. En effet, on pouvait lire dans le journal de la commission du 9 décembre 2005 : « On a bien pris connaissance de leurs mémoires, puis encore une fois [...] il y a un problème de fond encore entre la coalition et l'interprétation que fait la coalition des dispositions qui sont ici et les intentions que j'exprime, comme législateur, par rapport aux modifications qu'on vous propose ». Et Mme Normandeau ajoute : « il y a un fossé entre le gouvernement et la Coalition Eau Secours! par rapport à cette question-là, et ça me désole. » (Normandeau, 2005)

Il importe de mentionner que l'opposition a donné de la crédibilité à la lecture qu'a fait la Coalition Eau Secours! des controversés projets de loi n° 61 et n° 62 (Beaudouin & Turp, 2004). Tout au long de l'étude de ces projets de lois en commission parlementaire, les membres de l'opposition officielle ont cité des extraits d'articles de journaux écrits par les membres d'Eau Secours!, des communiqués de presse, des informations disponibles sur leur site Internet. L'opposition croyait qu'il était nécessaire de permettre à cette organisation de participer aux débats. Denise Beaudouin, la députée péquiste de Mirabel,

parle de la coalition comme « un groupement qui a une crédibilité qui est très, très forte ici, au Québec », et qui est « très bien documentée ». Dans la même veine, le député de Mercier, Daniel Turp, défend l'idée que la Coalition Eau Secours! exprime les souhaits d'un grand nombre de citoyens : « [...] je crois que les législateurs que nous sommes devrions pouvoir faire appel aux connaissances, aux vues et aux besoins qu'exprime, au nom de milliers de Québécoises et de Québécois, j'en suis certain, Eau Secours! » Il ajoute : « [...] cette question de la gestion de l'eau est susceptible de mobiliser les citoyens et les citoyennes du Québec. »

Enfin, Eau Secours! a réagi contre la nouvelle loi 134 adoptée à la hâte par le gouvernement Charest en décembre 2005. Plusieurs interventions dans les médias par la Coalition Eau Secours! ont été réalisées à travers des bulletins de nouvelle à la télévision et à la radio. Les porte-parole d'Eau Secours! ont dénoncé l'adoption de cette loi sur les ondes de la télévision de Radio-Canada et de TVA, ainsi que sur leurs réseaux de nouvelles continues. Plusieurs interventions se sont déroulées à la radio, sur les ondes de la première chaîne de Radio-Canada, de CIBL et de CINQ. En plus de ces apparitions dans les médias, le groupe s'est consacré à du lobbying auprès des élus des municipalités afin de les sensibiliser aux problèmes auxquels ils s'exposent en recourant au privé.

3.1.6 La réponse gouvernementale

Le gouvernement du Québec n'a tenu compte d'aucune des interventions de la Coalition Eau Secours! Les conditions sont mises en place pour que les municipalités aient recours au privé. Cependant, selon André Bouthillier, plusieurs maires de municipalités croient encore qu'une gestion publique est plus avantageuse. En effet, la coalition et certaines municipalités comme Trois-Rivières, Gatineau et même Montréal se seraient entendues pour préserver une gestion publique. Cette situation rassure les dirigeants d'Eau Secours! qui jugent peu probable le recours systématique des villes à l'entreprise privée. Cette situation demeure tout de même précaire, selon André Bouthillier, puisque les municipalités ont toujours la possibilité légale d'opter pour la privatisation.

La lutte contre la privatisation de la gestion de l'eau initiée par la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau et poursuivie par la Coalition Eau Secours! a permis de mettre en lumière quelques faits intéressants.

D'une part, la coalition a choisi pour cible le gouvernement du Québec pour le forcer à intervenir sur la gestion de l'eau potable, responsabilité qui incombe normalement aux municipalités. En effet, en 1996, 15% des municipalités du Québec avaient déjà recours au privé pour le traitement des eaux usées et la filtration (Coalition Eau Secours!,

2006a). La stratégie des opposants à la gestion privée était simple. Une loi interdisant le recours au privé aurait pu empêcher que d'autres municipalités emboîtent le pas dans cette direction.

Le gouvernement péquiste est intervenu, comme le souhaitaient Eau Secours!, pour que les villes arrêtent leurs négociations avec le secteur privé, l'opinion publique étant manifestement négative à l'endroit de la privatisation. Le gouvernement libéral, malgré un nombre impressionnant d'interventions de la part d'Eau Secours!, a choisi de mettre en place un cadre légal favorisant la privatisation. En effet, la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau a eu le temps, depuis 1996, d'étoffer son argumentaire, d'écrire des mémoires, de s'adresser aux différents médias, et même d'obtenir du gouvernement, par le biais de la politique nationale de l'eau, l'engagement de maintenir publiques la gestion et les infrastructures d'eau potable. Malgré toutes ses interventions, le gouvernement Charest a choisi d'aller à l'encontre de l'opinion publique qui était en apparence contre la privatisation. Pourquoi?

Une hypothèse plausible est que le gouvernement a sciemment choisi d'en payer le prix politique, contrairement au gouvernement qui lui a précédé. D'ailleurs, malgré l'impopularité d'une telle approche, l'adoption de lois en faveur de la privatisation n'a pas fait de vagues au sein de la population. Une autre hypothèse plausible est que la majorité

des citoyens pouvait être indifférente à cette question, ce qui expliquerait le peu de remous. Autrement dit, malgré le fait que la coalition dit rejoindre un million de personnes par le biais de son *membership* (à travers les membres individuels mais surtout des groupes-membres), il est possible que seulement une minorité ait été sensibilisée à cette question.

Les pressions exercées par le groupe environnemental sur le gouvernement péquiste ont permis au groupe environnemental d'obtenir un engagement pour le maintien de la gestion publique de l'eau potable. Cet engagement, qui n'a pas été maintenu par le gouvernement suivant montre à quel point les gains obtenus peuvent être précaires. Cette situation indique que rien n'est complètement acquis lorsqu'un groupe environnemental croit avoir effectué une percée importante, tant et aussi longtemps que les dirigeants ne lui donnent pas un caractère permanent par voie législative.

En somme, le fait que le gouvernement libéral n'ait pas donné suite aux revendications d'Eau Secours! représente un échec de la stratégie qui visait le gouvernement provincial. Par contre, les ententes signées entre la Coalition Eau Secours! et les municipalités montrent qu'il est possible de changer de cible et d'obtenir un certain succès.

3.2 La lutte contre l'exportation d'eau en vrac

3.2.1 Mise en contexte

En novembre 1998, un autre dossier important, celui de l'exportation massive d'eau douce à l'extérieur du Canada, a fait les manchettes des journaux. Ottawa voulant donner suite à une recommandation du rapport de la Commission mixte internationale (CMI), avait prié les provinces de décréter un moratoire sur tout projet d'exportation d'eau en vrac (Francoeur, 1998). La Commission mixte internationale (*www.ijc.org*) a la mission suivante : « [...] prévenir et résoudre les différends entre les États-Unis d'Amérique et le Canada en vertu du Traité des eaux limitrophes de 1909 et veille au bien commun des deux pays en tant qu'organe indépendant et objectif conseillant les deux gouvernements. » Le rapport de cette commission recommandait également la mise en place de « conseils hydrographiques internationaux » permettant de conseiller les gouvernements du Canada et des États-Unis sur toute question relative à la gestion des eaux. Ces conseils hydrographiques internationaux s'appliqueraient à l'ensemble des cours d'eau bordant la frontière commune. Au Canada, la gestion de l'eau est de juridiction provinciale selon la Constitution. Ainsi, le recours à une telle stratégie pourrait compromettre le pouvoir des provinces dans leurs champs de compétence.

Depuis plusieurs décennies, différents scénarios d'exportation d'eau en vrac ont été imaginés afin de répondre à des besoins pour la ressource des pays en pénurie, surtout des États-Unis. Des nombreux projets envisagés visaient à détourner des cours d'eau ou à acheminer de l'eau souterraine du Canada vers des villes américaines par conduits. En 1996, l'entrepreneur Jean Coutu faisait la promotion de l'exportation de l'eau en vrac au Sommet de l'économie et l'emploi (Lévesque, 1997). Selon ce même article du Devoir, la perspective d'exporter l'eau et d'en récolter les bénéfices a motivé la compagnie Davie à innover au plan technologique. La compagnie mettait au point un procédé permettant de transporter de l'eau directement dans les cales des bateaux. On apprenait même que le gouvernement Landry encourageait ce genre d'initiative par le biais de crédits d'impôts.

Malgré l'enthousiasme de l'industrie pour ce secteur d'activité, plusieurs experts ont mis en doute sa rentabilité économique (De Villiers, 2003) et d'autres déplorent ses conséquences sur l'environnement. En effet, plusieurs études montrent que l'exportation d'eau en vrac : « perturbe l'écosystème, abîme les habitats naturels, réduit la biodiversité et assèche les aquifères et les nappes d'eau souterraines » (Barlow & Clarke, 2002, p. 194). Malgré cela, différents projets visant à exploiter l'or bleu du XXI^{ème} siècle reviennent périodiquement dans l'actualité.

L'idée de décréter un moratoire sur l'exportation d'eau en vrac, qu'il s'agisse de l'eau de surface ou de l'eau souterraine, était jugée pertinente par la Coalition Eau Secours! même si elle est incomplète. Selon Louise Vandelac, il faudrait aller plus loin en légiférant pour empêcher que l'eau devienne un bien commercial en vertu de l'Aléna. L'octroi d'un seul contrat à une compagnie ferait en sorte qu'il deviendrait difficile pour le gouvernement d'empêcher d'autres compagnies d'exploiter ce secteur, car il pourrait être poursuivi. En effet, elle confiait au Devoir d'août 1999 : « le Québec ne peut pas se permettre de poser le précédent qui libéraliserait le marché des eaux en vrac en enlevant aux différents gouvernements le pouvoir de contrôler ce type d'exploitation et de commerce [...] » (Francoeur, 1999a). La position d'Eau Secours! en faveur d'un moratoire pour interdire l'exportation d'eau en vrac allait dans le même sens que la proposition du fédéral. Seulement, le gouvernement du Québec s'opposait à ce que celui-ci vienne s'immiscer dans son champ de compétence en acquiesçant à sa demande.

3.2.2 Les actions entreprises par la Coalition Eau Secours!

Les actions de la Coalition Eau Secours! en faveur d'un moratoire interdisant l'exploitation des nappes d'eau souterraines et l'exportation d'eau remonte à 1997, dans le contexte du symposium de l'eau du gouvernement Lucien Bouchard. A cette époque, la Coalition Eau Secours! réclamait du gouvernement du Québec qu'il adopte une véritable politique de l'eau résultant d'une consultation publique. Cette demande de moratoire

précède la recommandation de la CMI. La coalition jugeait qu'il était légitime d'obtenir un moratoire sur l'exploitation des eaux jusqu'à l'adoption de la politique de l'eau, politique censée encadrer la gestion de l'eau au Québec. Suite à la pression populaire, le gouvernement Bouchard s'est engagé à mettre en place un moratoire temporaire s'appliquant uniquement au captage des eaux souterraines, en plus de présenter un projet de loi intitulé « Loi favorisant la protection des eaux souterraines », le projet de loi n° 405 (Bisson, 1997).

En juin 1998, la Coalition Eau Secours! participe à une commission parlementaire dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 405 et y dépose un mémoire accompagné d'une lettre publique intitulée « L'eau, pour qui? » Louise Vandelac y fait un plaidoyer en faveur d'un moratoire élargi interdisant le captage à fort débit, la commercialisation et l'exportation d'eau, la privatisation de la gestion et des infrastructures d'eau et le détournement des rivières pour des fins de construction de petits barrages (Vandelac & Pedneault, 1998). Cependant, les efforts pour prolonger et élargir le moratoire ont été vains. Le moratoire temporaire mis en place par Lucien Bouchard arrivait à échéance le 31 décembre 1998 et n'a pas été renouvelé par la suite. Selon Louise Vandelac, il s'agissait d'un moratoire qui a permis de calmer l'agitation entourant la question de l'embouteillage de l'eau et qui, par conséquent, a permis aux compagnies de gagner du temps pour peaufiner leurs projets de captage des eaux.

Une autre demande de moratoire sera tentée par la Coalition Eau Secours! lors de l'ouverture de la Commission de la gestion de l'eau, laquelle sera également refusée. Pendant les audiences du BAPE, la coalition continue ses activités de sensibilisation. Une journée d'information, animée par Louise Vandelac et Hélène Pedneault a eu lieu à l'UQÀM sur les enjeux de l'eau. De nombreux intellectuels de l'eau ont pris part à cet événement comme l'auteur du Contrat mondial de l'eau, Ricardo Petrella et la directrice du Regroupement québécois des groupes écologistes, Gabrielle Pelletier. Cette journée d'information était suivie d'un spectacle intitulé « La grande débâcle », où un grand nombre d'artistes était présent. On comptait parmi ceux-là : Monique Fauteux, Dédé Fortin, Alain Lamontagne, Claire Pelletier, Perdu l'Nord, Marie-Claire Séguin et Richard Séguin.

En plus d'avoir continué de promouvoir sa position à travers les médias écrits, Louise Vandelac a également participé à quelques émissions télévisées sur la question des eaux souterraines (TVA, CBC, Télé-Québec) et à la radio, sur les enjeux de l'exportation d'eau (Radio-Canada, première chaîne et Radio Centre-Ville, CINQ).

Enfin, lorsque la Commission mixte internationale recommande de mettre en place un moratoire, Louise Vandelac réitère sa position. Elle s'est d'ailleurs présentée devant la CMI le 21 octobre 1999 (Coalition Eau Secours!, 2007). Sa position est très claire en ce qui

concerne l'état des ressources en eau au Canada et aux États-Unis : rien ne justifie le pompage ou le détournement de grandes quantités d'eau. Pour elle, il n'existe rien de tel qu'un « surplus d'eau ». Il s'agit là d'une conception erronée. Elle ajoute qu'il est absolument nécessaire de prendre en considération l'impact des traités internationaux et des changements climatiques dans ce dossier.

3.2.3 La réponse gouvernementale

Au mois de septembre 1999, le Ministre de l'environnement, Paul Bégin, s'est engagé à adopter une loi interdisant tout détournement et exportation d'eau en vrac, se ralliant, du même coup, aux arguments de la CMI (Francoeur, 1999b). La Loi visant la préservation des ressources en eau (loi n° 73) est entrée vigueur le 24 novembre 1999. Ajoutons que cette loi exclut les détournements à des fins de production d'énergie électrique et le captage de l'eau pour l'embouteillage dans des contenants de moins de 20 litres. Cette décision d'aller de l'avant avec la loi n° 73 fait suite à la pression des citoyens inquiets de la possibilité que l'on exporte l'eau, en grande quantité, à l'extérieur du territoire québécois. En effet, le ministre s'est exprimé en ces termes à l'Assemblée nationale, lors de l'adoption du principe du projet de loi, le mardi 26 octobre 1999 :

Au cours de la première partie des audiences, le BAPE a reçu de la part des citoyennes et des citoyens du Québec un grand nombre d'interventions relativement à la problématique de l'exportation de l'eau. Ceux-ci ont à maintes reprises exprimé leur souhait que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour mieux protéger les ressources en eau du Québec. Je suis entièrement d'accord avec eux. L'eau est une ressource essentielle au maintien de la vie et à toutes ses facettes, tant économiques que sociales; il est impératif de la protéger (Bégin, 1999).

Cet aveu d'avoir cédé aux pressions des citoyens, après s'être longtemps opposé à une telle mesure, représente un revirement aussi réjouissant qu'inattendu pour les groupes environnementaux. Le moratoire imposé en 1999 est devenu permanent en 2001 par l'intervention du gouvernement Landry (Francoeur, 2001a). Néanmoins, Louise Vandelac continue de croire qu'à moins que le gouvernement fédéral ne renégocie l'Aléna, la souveraineté du Canada vis-à-vis de ses ressources hydriques reste compromise.

Selon Le Soleil du 16 juin 2004, alors que le gouvernement péquiste avait interdit l'exportation d'eau en vrac, le Ministre de l'environnement libéral Thomas Mulcair rouvre le débat en contestant le manque de logique d'une telle réglementation (2004a). En effet, selon lui, cette règle permet une certaine forme d'exportation puisqu'il n'est pas interdit d'exporter de l'eau dans des contenants de moins de 20 litres. De plus, certaines régions pourraient profiter de la vente de l'eau en récoltant des redevances, lesquelles étaient prévues par la politique nationale de l'eau. Après s'être félicité d'avoir rouvert le débat,

Thomas Mulcair fait volte-face, moins de dix jours plus tard. En effet, selon La Presse Canadienne, il se positionne maintenant en faveur d'un sursis de dix ans sur l'exportation massive d'eau, ce qui permettrait d'étudier la quantité et le taux de renouvellement des nappes phréatiques (2004b).

Les interventions de la Coalition Eau Secours! se sont adressées, essentiellement, au gouvernement du Québec pour l'inciter à imposer un moratoire sur l'exportation d'eau en vrac. L'essentiel des interventions effectuées ont eu lieu dans le cadre de la Commission de la gestion de l'eau et de l'étude à l'Assemblée nationale du projet de loi n° 405. Nous avons recensé peu d'interventions à travers les médias de masse, ce qui semble indiquer que les énergies étaient davantage consacrées à convaincre le gouvernement du bien fondé du moratoire. La pression pour que le gouvernement légifère en cette matière a pu atteindre ses objectifs dans un contexte de débat sur la gestion de l'eau encadré par le BAPE. Bien qu'il ne soit pas clair que le changement de cap du gouvernement est directement imputable à Eau Secours!, nous pouvons tout de même dire qu'il résulte d'un point de vue clairement énoncé par les citoyens.

3.3 La participation d'Eau Secours! à l'élaboration de la politique de l'eau

3.3.1 Mise en contexte

En octobre 1998, s'amorçait une consultation publique à l'échelle québécoise sur les enjeux liés à la gestion de l'eau. Cette vaste consultation mise en œuvre par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, faisait suite à une décision gouvernementale d'inclure les citoyens dans le débat sur l'eau, débat qui, jusqu'alors, concernait uniquement les politiciens, les industries et quelques chercheurs. Le gouvernement du Québec, voulant se doter d'une politique de l'eau, a donc permis que celle-ci soit l'aboutissement d'un processus démocratique. Cette décision gouvernementale a été applaudie par les milieux écologiques dont la Coalition Eau Secours! qui exigeait que le débat sur la gestion de l'eau ne se déroule pas en vase clos (Francoeur, 1997).

La Commission pour la gestion de l'eau, présidée par André Beauchamp, s'est déroulée en deux temps. D'abord, une tournée des régions du Québec par les différents ministères s'est effectuée du 15 mars au 18 juin 1999 (Bisson, 1999; Pelchat, 1999). Au cours de cette tournée, il a été question pour les représentants du gouvernement d'informer les citoyens et d'entendre leurs préoccupations sur des sujets aussi variés que la protection

des nappes d'eau souterraines et de surface et la privatisation de l'eau. Dans un deuxième temps, le dépôt de plus de trois cent mémoires d'autant d'organisations a complété le processus.

En mai 2000, le rapport Beauchamp a été bien reçu par les milieux écologiques en général. Ce rapport nous renseigne sur les préoccupations et recommandations de l'ensemble des participants qui étaient fort nombreux. Selon les commissaires, trois sujets se sont révélés prédominants : l'exportation d'eau en vrac, l'exploitation de l'eau souterraine à des fins commerciales et la privatisation de la gestion de l'eau (Commission sur la gestion de l'eau au Québec, 2000).

3.3.2 Les actions entreprises par la Coalition Eau Secours!

La Coalition Eau Secours!, à l'instar des autres organisations a déposé son mémoire comportant 66 recommandations, le 30 novembre 1999 (Coalition Eau Secours!, 2006a). Ces recommandations touchaient les questions de l'exportation d'eau, le statut juridique de l'eau, l'hydroélectricité, la gestion intégrée du Saint-Laurent et des Grands Lacs, la gestion par bassins versants, les forêts, les infrastructures d'eau potable et les responsabilités gouvernementales.

En plus de ce dépôt de mémoire, la coalition, accompagnée de quinze porteurs d'eau et d'une cinquantaine de personnes, a choisi de faire de la dernière séance de la commission, un événement mémorable. Ce coup d'éclat, rapporté par La Presse Canadienne (1999) visait à dénoncer l'attitude mercantile des députés du parti québécois, notamment, en ce qui a trait à l'octroi de contrats aux compagnies d'embouteillage d'eau sans études sérieuses préalables. Parmi les porteurs d'eau ayant pris la parole, on pouvait compter, le syndicaliste Michel Chartrand, l'historien Jean Claude Germain, le chanteur Richard Séguin et l'écrivaine Suzanne Jacob.

3.3.3 La réponse gouvernementale

Tel que prévu, l'adoption de la politique de l'eau a eu lieu le 26 novembre 2002. Cette politique jetait les bases de nouvelles orientations et engagements que devrait honorer le gouvernement du Québec. Jusqu'à quel point est-ce que cette politique reflète les préoccupations des participants à la Commission sur la gestion de l'eau, et en particulier, celles d'Eau Secours!? Nous répondrons à cette question en examinant le contenu de la politique et en le comparant avec le celui du mémoire d'Eau Secours! et de sa contribution au rapport du BAPE. La lecture du rapport du BAPE nous indique qu'il existe beaucoup d'éléments de consensus dans les revendications des groupes participants. En effet, les recommandations du mémoire d'Eau Secours! recourent, jusqu'à un certain point, celles d'autres organisations. D'ailleurs, plusieurs de ces organisations sont également membres

de la coalition. A titre d'exemple, Environnement Jeunesse, la Fédération québécoise du canot et du kayak et l'Association québécoise pour le Contrat mondial de l'eau sont des organisations membres d'Eau Secours! et ont aussi déposé des mémoires. Néanmoins, nous avons pu repérer la contribution distinctive de la Coalition Eau Secours! dans le rapport du BAPE.

La politique débute en réaffirmant que l'eau représente une chose commune appartenant à l'ensemble de la société québécoise. De plus, elle souligne qu'il est maintenant interdit d'exporter l'eau hors du Québec depuis novembre 2001 (Francoeur, 2001a; Ministère de l'environnement, 2002). La politique de l'eau reconnaît la responsabilité de l'État envers la santé des citoyens et envers une gestion intégrée de l'eau selon les principes du développement durable.

Ces prises de positions gouvernementales vont dans le sens des revendications d'Eau Secours! En effet, on retrouve, dans le mémoire du BAPE, un plaidoyer d'Eau Secours! en faveur de la reconnaissance de l'eau comme bien commun et patrimoine de l'humanité (Commission sur la gestion de l'eau au Québec, 2000). De plus, on retrouve cinq recommandations, dans son mémoire en faveur d'une interdiction d'exporter l'eau en vrac. Enfin, le groupe environnemental fait également la promotion d'une gestion « globale, intégrée et écosystémique de l'eau » (Coalition Eau Secours!, 1999, p. 99).

En plus d'une reconnaissance de ces enjeux, le document ministériel présente de façon plus détaillée les cinq orientations gouvernementales que voici :

1. Réformer la gouvernance de l'eau
2. Implanter la gestion intégrée du St Laurent
3. Protéger la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques
4. Poursuivre l'assainissement de l'eau et améliorer la gestion des services d'eau
5. Favoriser les activités récréo-touristiques relatives à l'eau (Ministère de l'environnement, 2002, p. 13)

Ces orientations guident une cinquantaine d'engagements que le gouvernement devra remplir. Nous verrons comment chacune de ces orientations correspond ou non aux revendications d'Eau Secours!

1. Réformer la gouvernance de l'eau

La réforme de la gouvernance de l'eau ira dans le sens d'une gestion plus globale, mettant à profit les acteurs de l'eau à l'échelle du bassin versant. Pour promouvoir cette approche, des organismes de bassins versants seront financés par l'État. Ce type de gestion encourage la participation de différents groupes sociaux et environnementaux, de même que des communautés autochtones. Cette réforme s'accompagnera d'une amélioration des connaissances sur l'eau, comme par exemple, la quantité d'eau disponible des aquifères et leur taux de renouvellement. Des instruments économiques, comme un système de

redevances, permettront d'encadrer les différents usages de l'eau par les utilisateurs selon les principes d'utilisateur-payeur et pollueur-payeur. Enfin, le rôle de leadership du Québec au niveau national et international sera renforcé.

Cette volonté de gestion globale, le financement adéquat des comités de bassin, l'accent mis sur la concertation des acteurs, l'amélioration des connaissances sur l'eau, le renforcement du rôle du Québec en matière de gestion d'eau figurent dans les recommandations du mémoire de la Coalition Eau Secours! Ainsi, les engagements gouvernementaux correspondent à ce que prône le groupe environnemental.

2. Implanter la gestion intégrée du Saint-Laurent

Pour ce qui est de la gestion intégrée du Saint-Laurent, il s'agira, dans un premier temps, de reconnaître officiellement son statut particulier. Cette gestion intégrée nécessitera, de plus, la concertation des acteurs de l'eau faisant partie, notamment, du réseau des comités de Zones d'Intervention Prioritaires. Ce programme « vise à favoriser la réalisation d'initiatives locales en matière de protection, de restauration, de conservation et de mise en valeur des usages et des ressources du Saint-Laurent, dans une perspective de développement durable » (Ministère de l'environnement, 2002, p. 38). Ainsi, à travers ce programme, il s'agira de favoriser la participation de l'ensemble des acteurs de l'eau incluant les représentants des nations autochtones. Pour ce qui est de la protection du Saint-

Laurent contre la pollution, le gouvernement s'engage à élargir l'application du Programme de Réduction des Rejets Industriels. Enfin, le gouvernement s'engage à améliorer la façon dont la recherche s'effectue au niveau du Saint-Laurent.

On retrouve dans le mémoire d'Eau Secours!, plusieurs recommandations ayant trait à la gestion intégrée du Saint-Laurent dont l'incitation à la participation des acteurs concernés. De plus, les recommandations d'Eau Secours! se veulent plus concrètes en ce qui concerne la protection du fleuve Saint-Laurent à long terme. Par exemple, le groupe propose que l'on étudie les effets d'une hypothétique baisse du niveau d'eau du Saint-Laurent.

3. Protéger la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques

Selon le Ministère de l'environnement, la qualité de l'eau destinée à la consommation pourra être assurée par la mise aux normes des installations d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable. Une attention particulière sera portée aux sources de captage d'eau de surface. Eau Secours! s'attend également à ce que le gouvernement se préoccupe de la qualité de l'eau potable. A ce propos, elle insiste sur la nécessité de rendre son contrôle de la qualité plus strict, d'assurer un meilleur suivi de sa qualité et de rendre accessible une information claire aux citoyens (Commission sur la gestion de l'eau au Québec, 2000).

4. Poursuivre l'assainissement de l'eau et améliorer la gestion des services d'eau

L'assainissement de l'eau se matérialisera entre autres par un encadrement des activités agricoles, en valorisant les pratiques en accord avec le développement durable. Le gouvernement du Québec devra intensifier les efforts d'application du règlement sur les rejets industriels. Pour ce qui est des infrastructures municipales, le gouvernement s'engage à maintenir leur propriété publique. Cette prise de position s'accompagne d'une incitation à améliorer les pratiques de gestion. Une aide directe aux municipalités sera offerte lorsque ces dernières auront établi leur plan d'action, principalement, en prévision de leur réfection.

L'ensemble de ces engagements correspond aux demandes d'Eau Secours! L'application du règlement sur les rejets industriels, la propriété publique des infrastructures d'assainissement et du traitement de l'eau potable représentent des points qui figurent dans le rapport du BAPE. La planification de la réfection des infrastructures avec un financement gouvernemental adéquat correspond à une demande faisant partie du mémoire d'Eau Secours!

5. Favoriser les activités récréotouristiques relatives à l'eau

Enfin, les derniers engagements du gouvernement du Québec en accord avec la politique de l'eau concernent la promotion des activités touristiques liées à l'eau. Ces

efforts devront favoriser la construction d'accès publics aux milieux aquatiques, le développement de la pêche récréative et de sentiers nautiques. Eau Secours! se dit également en faveur de la promotion d'activités liées à l'eau. D'ailleurs, elle dénonce fermement les intentions du gouvernement d'harnacher des rivières vierges en vue d'y construire des barrages hydroélectriques qu'elle juge peu rentables et dévastatrices pour l'environnement. Ainsi, un grand nombre d'activités liées à l'eau sont donc compromises par la mise en place d'un tel programme, comme le sont les nombreux emplois reliés à ces activités.

Comme nous l'avions précisé, le rapport du BAPE se voulait un document dont les recommandations seraient à la base de la politique de l'eau. La plupart des participants se sont dit satisfaits du résultat de ce travail. Par contre, en ce qui a trait aux revendications d'Eau Secours!, on ne retrouve pas, dans cette politique, d'engagements gouvernementaux ayant trait à l'hydroélectricité à l'exception d'une allusion faite à la nécessité de faire les études appropriées avant tout détournement de cours d'eau. Pourtant, une dizaine de recommandations s'adressaient directement à Hydro-Québec et au gouvernement du Québec en tant qu'actionnaire principal. C'est pourquoi, l'intention du gouvernement péquiste de mettre en œuvre un programme de construction de mini-centrales privées a fait l'objet d'un autre dossier entrepris par Eau Secours! Celui-ci sera décrit dans la section suivante.

La politique de l'eau en 2007

Si, au départ, beaucoup se réjouissaient de l'existence d'une politique de l'eau qui résultait d'un travail de délibération, la coalition est aujourd'hui très déçue de sa portée réelle. En effet, André Bouthillier croit que si cette politique de l'eau avait été remplacée par une loi de l'eau, avec des règlements, celle-ci aurait permis au gouvernement de sanctionner certaines pratiques. Il déplore le fait que cette politique de l'eau ne comporte, à l'heure actuelle, ni plan d'action ni de budgets alloués pour son application. Pour lui, les deux gouvernements n'ont pas pris leurs responsabilités : le ministre Boisclair, parce qu'il était davantage préoccupé par la préparation des élections de 2003 et le ministre Mulcair, parce que les priorités de son gouvernement étaient ailleurs. Par exemple, le fait que le gouvernement Charest ait permis les PPP dans la gestion de l'eau vient à l'encontre de cette politique. Le travail effectué lors de la Commission sur la gestion de l'eau s'avère, somme toute, peu fructueux.

Louise Vandelac va plus loin et parle du rapport du BAPE comme étant incomplet et sans conséquence. Pour elle, certains rapports du BAPE sont beaucoup plus efficaces pour mettre en place des politiques environnementales. Il est incomplet parce que même s'il a permis de toucher un certain nombre de dossiers, beaucoup n'ont pas été abordés. Enfin, on ne tient pas compte de la façon dont les problèmes sont liés entre eux. Par exemple, elle

souligne qu'un effort a été fait pour améliorer les normes de qualité de l'eau mais que peu d'interventions sont effectuées en amont ou à l'origine des problèmes. Beaucoup reste à faire pour s'assurer que le secteur de l'agriculture, des plastiques et de la chimie respectent les normes en matière de déversement de contaminants. Certaines pratiques qui sont nuisibles pour les écosystèmes aquatiques continuent de se faire en toute impunité parce qu'elles ne sont pas du tout encadrées. Par exemple, il n'existe pas, à l'heure actuelle, de politique permettant de protéger adéquatement le milieu forestier, de même que les milieux humides. En bref, selon Louise Vandelac, il y aurait lieu de revoir l'ensemble de cette politique de l'eau.

En somme, de l'avis de ces deux fondateurs d'Eau Secours!, il est regrettable de constater que le travail effectué par la Commission sur la gestion de l'eau n'a pas eu les effets escomptés. En effet, ceci montre clairement le manque de volonté, de la part du gouvernement, de donner du crédit au processus délibératif auquel se sont livrés un grand nombre de personnes.

La participation de la Coalition Eau Secours! à l'élaboration de la politique nationale de l'eau représente un exemple de politique délibérative. En effet, un bon nombre de groupes environnementaux y ont participé et plusieurs ont été satisfaits des résultats. Malheureusement, comme nous l'avons mentionné, la politique qui n'est jamais devenue

une loi de l'eau n'aura jamais l'impact souhaité. Rochon et Mazmanian soutenaient que l'intégration au processus politique était un objectif que devaient se donner les groupes environnementaux. Cependant, encore faut-il que les dirigeants lui accordent une importance. L'échec de la mise en œuvre de la politique de l'eau est imputable aux deux gouvernements. Malgré les bonnes intentions qui ont permis la mise en place de la consultation publique, le gouvernement peut choisir de ne pas mener le processus à terme, selon les préoccupations du moment. Nous ne croyons pas que toute tentative de délibération est vouée à l'échec. Seulement, le cas de la politique de l'eau témoigne que les obstacles sont nombreux pour que les recommandations des citoyens soient effectivement prises en compte.

Mais sur une note un peu plus positive, l'interdiction de l'exportation massive d'eau représente une victoire importante. En légiférant pour interdire l'exportation d'eau en vrac, le gouvernement a utilisé les pouvoirs qu'il possède pour encadrer les pratiques des industries.

3.4 La mobilisation contre la construction de petites centrales hydroélectriques privées

3.4.1 Mise en contexte

Suite à la levée du moratoire interdisant la construction de mini-centrales privées en mai 2001, le gouvernement du Québec de Bernard Landry choisissait d'aller de l'avant avec de nouveaux projets de construction. En effet, dans un article du Soleil du 25 mai 2001 (Corbeil, 2001), on apprenait que le gouvernement voulait permettre la construction de 36 petits barrages sur 24 cours d'eau produisant 450 mégawatts d'électricité. En comparaison, à cette période, la production d'électricité totale d'Hydro-Québec équivalait à 35000 kilowatts. Sur les 36 centrales projetées, 14 d'entre elles seraient construites sur la Côte-Nord, 11 au Lac-Saint Jean et une dans la région de Québec. L'ensemble des ouvrages serait construit sur des rivières vierges. Les rivières ayant le plus de potentiel touristique seraient épargnées mais voici une liste non exhaustive des rivières touchées par le programme : les rivières Sainte-Anne, Métabetchouan, Mistassini et Batiscan. Le gouvernement voulait procéder par appel d'offre et des audiences publiques seraient organisées pour chacun des ouvrages produisant plus de cinq mégawatts.

Ce programme de construction de barrages hydroélectrique était vu d'un mauvais œil par les groupes environnementaux. D'abord, des projets similaires avaient été tentés par le ministre Robert Bourassa, dix ans auparavant et avaient été abandonnés (Corbeil, 2001). Cette nouvelle vague de projets, revue et corrigée, demeurait une voie controversée comme en font foi les principaux arguments des détracteurs. Un argument important de l'opposition au programme était qu'il mettait en danger l'industrie touristique et les emplois qui y sont rattachés.

Qui plus est, selon Steven Guilbault, cité dans un article du Quotidien (2001b), la plupart des emplois qui seraient créés par un tel programme seraient des emplois en construction. Une fois la construction des ouvrages complétée, leur mise en opération ne requerrait que très peu de personnel parce que les centrales seraient automatisées. Autrement dit, ce programme générerait que très peu d'emplois à long terme.

Un autre argument, de Jean-François Blain, porte-parole du comité Rivières d'Eau Secours!, concernait le peu de rentabilité que l'on pourrait espérer de ces ouvrages (Francoeur, 2001b). Les prix offerts par les centrales privées ne pourraient concurrencer ceux offerts par Hydro-Québec. Ainsi, les consommateurs devraient payer leur électricité

plus chère pour enrichir quelques promoteurs, au prix du harnachement de cours d'eau qui altérerait le paysage de façon permanente.

Un autre argument avancé, rapporté par La Presse Canadienne, était que le programme, annoncé avant l'adoption de la politique de l'eau, pouvait compromettre sa cohérence (2001c). En effet, l'évaluation de chacun des projets par le BAPE, à la pièce, venait à l'encontre d'une politique globale, où les intérêts de la société tout entière seraient pris en considération. Les groupes environnementaux croyaient qu'il était préférable que le BAPE évalue l'ensemble des projets. Le programme, tel que proposé, rendait chacune des municipalités régionales de comté partenaires des promoteurs et leur donnait le pouvoir, à elles seules, de prendre des décisions qui concernent l'ensemble des québécois. L'incitation à accepter les projets des promoteurs pour recevoir des redevances était alléchante. Les intérêts des citoyens seraient, par conséquent, secondaires.

3.4.2 Les actions entreprises par la Coalition Eau Secours!

Pour contrer le programme de construction de barrages privés, la Coalition Eau Secours! a proposé que l'on mette en place un projet nommé « Adoptez une rivière ». Une trentaine d'organismes des milieux récréotouristiques et environnementaux se sont joints à cette initiative dont Aventure Écotourisme Québec, la Fédération québécoise du canot et du

kayak, l'Union québécoise pour la conservation de la nature et la Société pour la nature et les parcs du Canada. Dans un article du Nouvelliste (2001a), Jean François Blain explique qu'un des objectifs de cette campagne était de forcer un débat public sur les enjeux du programme des mini-barrages. La campagne visait les personnalités publiques et le grand public. Ces derniers étaient invités à « adopter une rivière » ciblée par le programme gouvernemental, contre un don en argent. Les fonds recueillis devaient servir à financer des activités de sensibilisation. Plusieurs personnalités des milieux artistiques comme les comédiens Roy Dupuis et Sylvie Drapeau avaient pris part à cette initiative en adoptant les rivières Franquelin et Gatineau. Au fil du temps, et devant l'immobilisme apparent du gouvernement, plusieurs autres organismes se sont rajoutés, de même que plusieurs artistes. Cette offensive mise en place par Eau Secours! a permis la création d'un autre groupe nommé la Fondation Rivières, qui se veut un groupe vert spécialisé sur la question des rivières.

La campagne « Adoptez une rivière » avait été diffusée au grand public par l'entremise des médias de masse. En effet, le site Internet de l'organisation a réuni l'ensemble de ses interventions à la télévision qui sont au nombre de 12. Certaines interventions étaient essentiellement informatives. On y abordait les enjeux soulevés par le programme de mini-centrales, ses impacts sociaux et environnementaux. D'autres faisaient la promotion du programme « Adoptez une rivière ». Ces interventions ont été diffusées

dans le cadre de bulletins de nouvelles, de reportages, d'entrevues, de débats, de lignes ouvertes, ou simplement d'émissions de variétés. Entre autres, on pouvait y voir des artistes et des intellectuels s'afficher en faveur de l'annulation du programme des centrales hydroélectriques et se dire parrains d'une rivière. Par exemple, Paul Piché (interprète) avait fait la promotion de la campagne d'Eau Secours! à l'émission de variété de Marc Labrèche « Un grand Blond avec un show sournois » au réseau TVA (émission s'adressant à un large public). Les émissions étaient souvent diffusées à des heures de grande écoute, et étaient parfois rediffusées. Parmi les chaînes de télévision que nous avons pu dénombrer, on compte celles de la SRC, de RDI, de TVA, Le Canal Nouvelles (LCN), Télé-Québec, TQS et le Réseau des Sports.

Les interventions par le groupe et ses partenaires ont été plus nombreuses à la radio. En effet, nous avons recensé 26 interventions entre le 26 mai 2001 au 27 novembre 2002. Comme pour la télévision, les interventions se sont déroulées dans le cadre d'entrevues, de bulletins de nouvelles, de débats, de lignes ouvertes etc. Les émissions ont été diffusées à la première chaîne de Radio-Canada, à CKAC, à CIBL, à CJOI et à CINQ.

Pour ce qui est des médias écrits et électroniques, nous avons recensé 70 articles portant sur les enjeux et la campagne contre les centrales hydroélectriques. Les articles figurent dans les journaux suivants : l'Actualité, l'Aut'Journal, le Barde, Citizen,

Cyberpresse.ca, la Dépêche, le Devoir, le Droit, Échos Vedettes, l'Enjeu, le Gatineau, the Gazette, Ici Montréal.com, le Journal-Info Dimanche, Matinternet, le Mouton Noir, la Presse, la Presse Canadienne, le Quotidien, Relations, le Saint Laurent, le Soleil, la Tribune, le Voir de Québec, la Voix de l'Est et le Webzine.

Mis à part l'utilisation des médias de masse, la coalition s'est adressée directement au ministre Landry par l'intermédiaire d'une lettre dans laquelle elle insistait pour qu'il reconsidère sa décision. On retrouvait, en annexe de cette lettre une copie d'un manifeste intitulé « Plaidoyer pour des rivières libres ».

La Coalition Eau Secours! et ses partenaires ont également organisé une manifestation devant les bureaux du gouvernement Landry et de Hydro-Québec, le 1er Octobre 2001 (Coalition Eau Secours!, 2006a). Au cours de cette manifestation, 70 artistes et intellectuels étaient présents (Francoeur, 2002a).

3.4.3 La réponse gouvernementale

Le 14 mars 2002, le ministre des Ressources naturelles, François Gendron et la ministre déléguée à l'énergie, Rita Dionne-Marsolais, ont annoncé qu'ils réduiraient à 14,

le nombre de cours d'eau ciblés par le programme de mini-barrages (Francoeur, 2002b). Cette décision conduirait à une réduction à 135 mégawatts, l'électricité produite par le programme. Le journaliste soulignait que l'annonce gouvernementale survenait suite à la journée internationale de lutte contre les barrages et suite à l'ajout de 22 nouveaux artistes parrainant de nouvelles rivières.

Dans un article du Quotidien de novembre 2002, on apprenait que quelques mois plus tard, le gouvernement Landry mettait fin définitivement au programme de construction de mini-centrales (De la Sablonnière, 2002). Seulement trois projets de centrales avaient reçu l'autorisation de s'établir. L'adoption de la politique de l'eau et l'annonce de l'arrêt du programme des mini-barrages sont survenues presque simultanément. Dans un communiqué paraissant dans le site Internet du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, on indique que cette coalition a été saluée au moment de l'adoption de la politique de l'eau par le gouvernement péquiste en 2002. De plus, selon ce même communiqué, on confirme que l'opération « Adoptez une rivière », s'était avérée un succès au point de vue de la sensibilisation et de l'éducation du public (Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs, 2003). Tous les partenaires impliqués soit, la Coalition Eau Secours!, Aventure Écotourisme Québec, la Fédération québécoise du canot et du kayak, l'Union québécoise pour la conservation de la nature et la

Société pour la nature et les Parcs du Canada ont été récompensés en obtenant un Phénix de l'environnement en 2003.

Cette victoire éclatante célébrée par les milieux écologiques aurait pu ne pas survivre au changement de gouvernement survenu en mars 2003. En effet, selon l'article du Devoir du 25 février 2006, une nouvelle politique de l'énergie du gouvernement libéral pourrait permettre la construction de mini-barrages par Hydro-Québec et des entrepreneurs privés (Francoeur, 2006). Cependant, selon André Bouthillier, malgré l'annonce de ces intentions, aucune nouvelle construction de barrage n'a été mise de l'avant à ce jour.

Cette campagne menée par Eau Secours! et ses partenaires a atteint son objectif en l'occurrence, l'abandon par le gouvernement du programme de mini-centrales hydroélectriques. Ce cas indique que le degré de mobilisation du groupe et de ses partenaires était considérable. Dans une plus grande mesure qu'avec les dossiers précédents, cette lutte contre la construction de mini-barrages privés se caractérise par un emploi massif des médias de masse et du soutien de nombreuses personnalités publiques. L'objectif était d'alerter l'opinion publique sur le programme gouvernemental de mini-centrales, lequel aurait pu passer inaperçu sans l'intervention d'Eau Secours! et plus tard, celle de Fondation Rivières.

A cette campagne hautement médiatisée, il faut ajouter le travail réalisé par l'ensemble des partenaires qui étaient nombreux à tenir le même discours. Le travail concerté de différents groupes environnementaux a permis une lutte sur plusieurs fronts. D'ailleurs, l'obtention d'un Phénix de l'environnement confirme que le gouvernement a pris bonne note des efforts de la coalition au niveau de la « sensibilisation du public ». Le gouvernement reconnaît, en quelque sorte, les effets nocifs de son programme sur l'environnement.

En somme, la campagne « Adoptez une rivière » montre que le succès des groupes environnementaux peut nécessiter une mobilisation de grande ampleur qui met à profit de nombreux partenaires ainsi que des liens réguliers avec les médias. Cette victoire vient corroborer la théorie selon laquelle l'utilisation stratégique des médias de masse et des réseaux permet d'influencer les dirigeants.

3.5 Discussion

Il importe maintenant de tirer quelques leçons générales des analyses effectuées jusqu'ici. L'avantage d'une telle démarche réside dans le fait que les luttes menées par Eau Secours! comportent des similitudes et des différences entre elles.

L'étude des quatre dossiers montre clairement que le groupe environnemental est constant en ce qui concerne la cible de ses actions. En effet, le groupe préfère cibler le gouvernement provincial, même si parfois l'enjeu touche de plus près les pouvoirs publics inférieurs comme les municipalités. Avec son pouvoir de légiférer, le gouvernement provincial demeure une cible privilégiée pouvant mettre de l'avant des politiques ayant une portée globale.

Pour ce qui est de la portée de l'action d'Eau Secours!, les résultats de notre étude de cas montrent que le groupe est reconnu comme acteur important en ce qui a trait au mouvement environnemental. La participation à des consultations publiques, à des commissions parlementaires, à différents débats sur la question de l'eau à travers les médias notamment, a permis aux porte-parole de la coalition de devenir des interlocuteurs de choix pour défendre la cause environnementale. Nous avons vu que les différents gouvernements du Québec ont souligné, de plusieurs manières, la crédibilité de cette coalition, et lui ont permis de s'affirmer, même si sa position pouvait être contraire à la leur.

Pour ce qui est des effets concrets des actions, il est difficile d'en faire une règle non équivoque. A plusieurs reprises le gouvernement est revenu en arrière sur certaines de ces intentions. Il a rebroussé chemin sur la question du recours au privé pour la gestion de

l'eau. Il a abandonné complètement son programme de mini-centrales hydroélectriques. Également, il a permis à un grand nombre d'intervenants de s'exprimer sur les orientations de la politique de l'eau et a légiféré en matière d'exportation d'eau en vrac.

La difficulté d'attribuer à Eau Secours! l'ensemble de ces succès est relié à la situation suivante. Nous avons pu constater que de nombreux intervenants se sont impliqués dans la cause de la protection de l'eau de concert avec Eau Secours! Il est donc difficile d'attribuer une victoire uniquement à une seule organisation. Ce que nous pouvons dire, par contre, est que Eau Secours! se situe bel et bien à la tête d'une vaste coalition comme l'ont décrit les journalistes des différents quotidiens comme Louis-Gilles Francoeur. Les politiciens attribuent rarement aux groupes environnementaux certaines décisions. Ils avouent avoir écouté les demandes répétées des « citoyens », même si ces derniers, de toute évidence, se mobilisent rarement seuls. Nous croyons, à la lumière de nos analyses de l'action du groupe environnemental, qu'Eau Secours! a été le catalyseur d'un mouvement pour la protection de l'eau depuis sa formation.

Les effets de l'action du groupe environnemental peuvent s'estomper à long terme surtout lorsqu'il y a un changement de gouvernement. Nous avons vu que le gouvernement péquiste était ouvert au maintien de la gestion publique de l'eau potable tandis que le gouvernement libéral était en faveur des partenariats public-privé. La politique de l'eau,

mise de l'avant par le gouvernement péquiste, mais qui, rappelons-le, ne constituait pas une loi, est devenue bien secondaire dans l'ordre du jour du gouvernement libéral. Enfin, le gouvernement libéral était ouvert à rouvrir le débat de l'exportation d'eau en vrac et de construction de mini-centrales malgré tout le travail effectué par les groupes environnementaux pour prévenir ces éventualités. Ces exemples indiquent que le travail du groupe environnemental Eau Secours! n'est jamais vraiment achevé et qu'il doit souvent être recommencé.

Conclusion

Nous avons pu voir, par cette étude de cas, que l'analyse de l'action d'un groupe environnemental comme Eau Secours! et du résultat de ses actions peut nous éclairer davantage sur l'articulation entre le mouvement environnemental et le milieu politique. Nous persistons à croire que l'étude de cas permet d'amasser beaucoup d'informations permettant d'analyser les événements dans leur contexte. Les résultats obtenus illustrent la complexité de la relation entre les acteurs et nous permettent d'aller au delà d'une explication simpliste.

Les sociologues qui ont étudié les mouvements sociaux et les organisations les composant se sont intéressés aux éléments permettant aux groupes de pression d'avoir un certain succès auprès des instances politiques. La possibilité de faire une utilisation efficace des médias constitue un avantage important pour les groupes de protestation. Nous avons vu que la Coalition Eau Secours! jouissait d'une couverture médiatique importante dans certains dossiers, notamment, lors de la campagne « Adoptez une rivière! » Les sociologues ont également souligné l'importance des réseaux dans l'action collective. Eau Secours! s'est servi de ses nombreux appuis, non seulement pour rester branché sur sa base, mais pour lancer un message d'unité aux gouvernements : « Nous n'abandonnerons pas notre eau! », s'exclamait Hélène Pedneault. La coalition a su miser sur des principes reconnus comme étant efficaces. Si on lie les résultats de cette étude à ceux de Gamson et Diani, pour ne nommer que ceux-là, force est de constater qu'il peut-être ardu, pour une petite

organisation, de faire valoir ses intérêts auprès des pouvoirs publics. La Coalition Eau Secours!, en ralliant un grand nombre de groupes, a permis de faire de la question de l'eau un véritable enjeu au Québec.

Quant au succès remporté par la Coalition Eau Secours!, les analyses effectuées montrent que le gouvernement change d'orientation lorsqu'il sent changer l'opinion publique. C'était le cas lors de la mobilisation contre la privatisation de la gestion de l'eau en 1997, lors de l'imposition d'un moratoire sur l'exportation d'eau en vrac, et, également, lors de l'annulation du programme des mini-centrales hydroélectriques. L'opinion publique semble jouer un rôle clé dans les décisions gouvernementales. Cependant, il ne s'agit pas là d'une règle infaillible pouvant être utilisée par les groupes de pression. Un dirigeant peut très bien choisir de ne pas aller dans le sens de l'opinion publique et d'en payer le prix politique. D'ailleurs, l'histoire peut leur donner raison. Nous avons vu que la mobilisation contre les projets de loi n° 61 et n° 62, et ensuite, contre la loi n° 134 n'a pas porté fruit. Cependant, l'adoption de ces lois n'a pas créé de remous dans la population. Cela a incité la coalition à mettre ses énergies au lobbying auprès des élus municipaux. En bref, cette situation montre qu'il reste beaucoup à apprendre au sujet du lien entre l'opinion publique et les décisions gouvernementales, et il n'existe pas de règles s'appliquant à toutes les situations. Nous croyons que, cependant, le fait que les politiciens tiennent compte de

l'opinion publique, dans certaines circonstances, représente une arme dont peuvent se servir tous les groupes de pression.

Nos analyses ont montré que la participation à un processus délibératif par le groupe environnemental avait entraîné des résultats mitigés. Plus précisément, la consultation menée par le BAPE a, certes, permis l'adoption d'une loi interdisant l'exportation d'eau en vrac. Cependant, l'essentiel des recommandations de la politique de l'eau reste facultatif dans l'esprit des dirigeants actuels. Il est important de ne pas généraliser ces résultats car il existe des cas où les rapports du BAPE ont eu des conséquences positives. Ce qu'il faut retenir est qu'une multitude de facteurs peuvent intervenir dans le processus d'élaboration des politiques publiques. Le fait que les priorités gouvernementales changent représente manifestement l'un de ces facteurs.

Ce que notre analyse ne permet pas de montrer, et cela représente sa principale limite, est ce qui se passe réellement dans la tête des politiciens lorsqu'ils prennent des décisions. Qu'est-ce qui les fait pencher dans un sens ou dans un autre? Lorsque le Premier ministre Lucien Bouchard a décidé de décréter un moratoire temporaire sur le captage des eaux souterraines, il l'a fait dans la précipitation, selon l'avis de Louise Vandelac. Bien sûr, on peut penser que l'opinion publique y est pour quelque chose. Mais qu'est ce qui l'a fait opter pour cette décision? Nous avons tenté, à travers les documents écrits, de faire la

lumière sur les motifs de nos politiciens, ce qui n'est pas toujours très convaincant. Kingdon a réussi à interroger un ensemble de dirigeants sur leur perception de l'impact sur leurs actions que pouvaient exercer différents acteurs. Nous ne croyons pas qu'il est possible, ni souhaitable, pour un chercheur d'interroger les élus lors de situations particulières pour vérifier ses hypothèses. Il en résulte donc certaines zones d'incertitudes.

Bibliographie

- (1997, jeudi 27 février). Montréal cède sur la question de l'eau. La ville doit attendre que Québec ait mis au point sa politique nationale de l'eau. *Le Devoir*, p. A1.
- (1999, mercredi 8 décembre). Les porteurs d'eau viennent clore le débat. *La Presse Canadienne*.
- (2001a, mercredi 1er août). Après les bébés, les rivières. Eau Secours invite les gens à adopter des cours d'eau dont la Batiscan. *Le Nouvelliste*, p. 30.
- (2001b, samedi 30 juin). Hydroélectricité. Des groupes s'opposent aux petites centrales. *Le Quotidien*, p. 18.
- (2001c, vendredi 29 juin). Un regroupement se mobilise contre l'implantation de barrages privés au Québec. *La Presse Canadienne*.
- (2004a, mercredi 16 juin). Eau potable. L'exportation en vrac revient sur le tapis. Il n'y aura pas de création d'emploi, soutient Eau Secours. *Le Soleil*, p. A13.
- (2004b, jeudi 24 juin). L'eau ne sera pas exportée avant 10 ans selon l'entourage de Mulcair. *La Presse Canadienne*.
- Andrews, K. T., & Edwards, B. (2004). Advocacy Organizations in the U.S. Political Process. *Annual Review of Sociology*, 30, 479-506.
- Ansell, C. (2003). Community Embeddedness and Collaborative Governance in the San Francisco Bay Area Environmental Movement. Dans M. Diani & D. McAdam (Eds.), *Social Movements and Networks: Relational Approaches to Collective Action* (pp. 123-144). New York: Oxford University Press.
- Barlow, M., & Clarke, T. (2002). *L'or bleu : nouvel enjeu stratégique et commercial*. Montréal: Les éditions du Boréal.
- Beaudouin, D., & Turp, D. (2004). *Les travaux parlementaires. 37e législature, Ire session (du 4 juin 2003 au 10 mars 2006). Journal des débats. Commission permanente des finances publiques. Le lundi 6 décembre 2004 — Vol. 38 N° 69. Étude détaillée du projet de loi n° 61 — Loi sur l'Agence des partenariats public-privé du Québec (2)*. Visité le lundi 21 août 2006 à l'adresse <http://www.assnat.qc.ca/fra/37legislature1/DEBATS/journal/cfp/041206.htm>.

- Bégin, P. (1999). *Les travaux parlementaires. 36e législature, 1re session (du 2 mars 1999 au 9 mars 2001)*. *Journal des débats. Débats de l'Assemblée nationale. Le mardi 26 octobre 1999*. Visité le mardi 6 février 2007 à l'adresse <http://www.assnat.qc.ca/archives-36leg1se/fra/Publications/debats/journal/ch/991026.htm>.
- Bellavance, Y. (2005, vendredi 16 décembre). Le gouvernement va de l'avant sans aucun débat public. *Le Devoir*.
- Bishop, M., Kay, J., & Mayer, C. (1994). *Privatization and Economic Performance*. Oxford: Oxford University Press.
- Bisson, B. (1997, jeudi 11 décembre). Pas de nouveaux permis pour l'extraction d'eau. Bouchard prend tout le monde par surprise au symposium de l'eau. *La Presse*, p. C1.
- Bisson, B. (1999, samedi 26 juin). De gros « trous » dans les connaissances du Québec sur l'état de son eau. *La Presse*, p. A11.
- Bisson, B. (2003, lundi 1er décembre). Politique nationale de l'eau. Un an... pas toutes ses dents. *La Presse*, p. 5.
- Breton, G. (2002). *Tu me pompes l'eau! Halte à la privatisation*. Montréal: Les éditions Triptyque.
- Burstein, P., & Linton, A. (2002). The Impact of Political Parties, Interest Groups, and Social Movement Organizations on Public Policy : Some Recent Evidence and Theoretical Concerns. *Social Forces*, 81(2), 381-408.
- Cans, R. (2001). *La ruée vers l'eau*. Paris: Gallimard.
- Centre de recherche sur l'opinion publique (CROP). (2001). *En qui les canadiens font-ils confiance?* Visité le mardi 7 novembre 2006 à l'adresse http://www.cric.ca/fr_htm/opinion/opv3n23.html.
- Coalition Eau Secours! (1999). On est un peuple de l'eau mais... faut pas nous prendre pour des poissons! Mémoire de la Coalition Eau Secours! présenté à la Commission du BAPE sur la gestion de l'eau.
- Coalition Eau Secours! (2006a). Histoire de la coalition. Visité le mercredi 27 septembre 2006 à l'adresse <http://www.eausecours.org>
- Coalition Eau Secours! (2006b). Interventions d'Eau Secours! sur la place publique. Visité le lundi 4 décembre 2006 à l'adresse <http://www.eausecours.org>

- Coalition Eau Secours! (2006c). Mission et membres. Visité le lundi 28 août 2006 à l'adresse <http://www.eausecours.org>
- Coalition Eau Secours! (2007). Dossiers thématiques. Visité le lundi 5 février 2007 à l'adresse <http://www.eausecours.org>
- Commission sur la gestion de l'eau au Québec. (2000). *L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur : rapport*. Québec ; Montréal: Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.
- Corbeil, M. (2001, vendredi 25 mai). Feu vert à 36 petites centrales. Le Québec facilitera la production d'électricité par le secteur privé. *Le Soleil*, p. B1.
- Dalton, R., J. (1995). Strategies of Partisan Influence : West European Environmental Groups. Dans J. C. Jenkins & B. Klandermans (Eds.), *The Politics of Social Protest* (pp. 296-323). Minneapolis: University of Minnesota Press.
- Dalton, R., J., Recchia, S., & Rohrschneider, R. (2003). The Environmental Movement and the Modes of Political Action. *Comparative Social Studies*, 36(7), 743-771.
- De la Sablonnière, J. (2002, jeudi 28 novembre). Petites centrales électriques. Le Premier ministre Landry fait des heureux. *Le Quotidien*, p. 20.
- De Villiers, M. (2003). *Water : the Fate of Our Most Precious Resource* (2nd ed.). Toronto: McClelland & Stewart Ltd.
- Diani, M. (2003). Leaders' or Brokers' : Positions and Influence in Social Movements Networks. Dans M. Diani & D. McAdam (Eds.), *Social Movements and Networks : Relational Approaches to Collective Action* (pp. 105-122). New York: Oxford University Press.
- Eder, K. (1996). The Politics of Nature : a New Politics? Dans K. Eder (Ed.), *The Social Construction of Nature* (pp. 192-212). London: Sage Publications.
- Francoeur, L.-G. (1997, vendredi 7 novembre). Eau Secours réclame un vaste débat sur l'eau. La nouvelle coalition s'inquiète du « flou politique » entourant le dossier de l'eau. *Le Devoir*, p. A2.
- Francoeur, L.-G. (1998, mercredi 25 novembre). Ottawa et la gestion des cours d'eau : nouveau risque de conflit avec le Québec? La CMI a reçu le mandat de créer des conseils « hydrographiques internationaux ». *Le Devoir*, p. A6.
- Francoeur, L.-G. (1999a, mercredi 25 août). Pour un moratoire législatif sur l'exportation d'eau. *Le Devoir*, p. A2.

- Francoeur, L.-G. (1999b, vendredi 3 septembre). Québec interdira les prélèvements d'eau à grande échelle. Le projet de loi contiendra deux exceptions: l'embouteillage de l'eau et la production d'électricité. *Le Devoir*, p. A3.
- Francoeur, L.-G. (2001a, mercredi 21 novembre). Le Québec interdit de façon permanente l'exportation massive d'eau. *Le Devoir*, p. A1.
- Francoeur, L.-G. (2001b, mardi 3 avril). Petite centrale hydroélectrique privée. Le sacrifice mérite consultation dit Eau Secours. *Le Devoir*, p. A4.
- Francoeur, L.-G. (2002a, mercredi 2 octobre). Petites centrales : 70 artistes se jettent à l'eau. *Le Devoir*, p. A4.
- Francoeur, L.-G. (2002b, vendredi 15 mars). Petites centrales. Québec impose un régime minceur aux promoteurs privés. *Le Devoir*, p. A1.
- Francoeur, L.-G. (2004, samedi 30 octobre). Porte ouverte à la privatisation de l'eau. Des maires craignent que Québec et les MRC leur imposent consultants, ingénieurs et banquiers pour leurs projets. *Le Devoir*, p. A1.
- Francoeur, L.-G. (2006, samedi 25 février). Vingt-neufs projets « sérieux » de petites centrales. L'imminence d'une nouvelle politique de l'énergie donne espoir aux promoteurs. *Le Devoir*, p. A1.
- Gamson, W., A. (2004). Bystanders, Public Opinion, and the Media. Dans D. A. Snow, S. A. Soule & H. Kriesi (Eds.), *The Blackwell Companion to Social Movements* (pp. 242-261). Malden: Blackwell Pub.
- Guay, L. (2005). Controverses sociotechniques, participation et décisions publiques. Dans L. Guay, P. Hamel, D. Masson & J.-G. Vaillancourt (Eds.), *Mouvements sociaux et changements institutionnels : l'action collective à l'ère de la mondialisation* (pp. 377-420). Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.
- Hall, D., & Lobina, E. (2005). *The Relative Efficiency of Public and Private Sector Water*. Greenwich: University of Greenwich.
- Jenkins, J. C., & Klandermans, B. (1995). *The Politics of Social Protest : Comparative Perspectives on States and Social Movements*. Minneapolis: University of Minnesota Press.
- Kingdon, J., W. (1995). *Agendas, Alternatives and Public Policies*. New York: HarperCollins College Publishers.
- Koopmans, R., & Rucht, D. (2002). Protest Event Analysis. Dans B. Klandermans & S. Staggenborg (Eds.), *Methods of Social Movement Research* (Vol. 16, pp. 231-259). Minneapolis: University of Minnesota Press.

- Lauzon, L., Patenaude, F., & Poirier, M. (1996). *La privatisation de l'eau au Québec* (Vol. 1re partie). Montréal: Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM.
- Léger Marketing. (2003). *L'attitude des canadiens à l'égard de l'eau potable*. Visité le mercredi 20 septembre 2006 à l'adresse <http://www.legermarketing.com/documents/spclm/030127fr.pdf>.
- Lemieux, V. (2002). *L'étude des politiques publiques : les acteurs et leur pouvoir* (2e éd. rev. et augm. ed.). Sainte-Foy, Québec: Presses de l'Université Laval.
- Lévesque, K. (1996, mardi 24 décembre). Montréal prône un retour à la taxe d'eau. *Le Devoir*, p. A1.
- Lévesque, K. (1997, vendredi 22 août). Un pas de plus vers l'exportation d'eau. Landry instaure un crédit d'impôt pour la construction de navires-prototypes, avant même que le débat sur l'eau ne soit engagé. *Le Devoir*.
- Lévesque, K. (2004, vendredi 10 septembre). Eau: vers un partenariat public-privé. *Le Devoir*.
- McAdam, D. (2003). Beyond Structural Analysis : Toward a More Dynamic Understanding of Social Movements. Dans M. Diani & D. McAdam (Eds.), *Social Movements and Networks: Relational Approaches to Collective Action* (pp. 281-298). Oxford: Oxford University Press.
- McAdam, D., Tarrow, S. G., & Tilly, C. (2001). *Dynamics of Contention*. New York: Cambridge University Press.
- McCarthy, J. D., & Zald, M. N. (1977). Resource Mobilization and Social Movements : a Partial Theory. *American Journal of Sociology*, 82(6), 1212-1241.
- Ministère de l'environnement. (2002). *L'eau, la vie, l'avenir : politique nationale de l'eau*. Québec: Environnement Québec.
- Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs. (2003). *Dix-sept artisans québécois du développement durable reçoivent le phénix de l'environnement 2003*. Visité le lundi 6 janvier 2006 à l'adresse <http://www.mddep.gouv.qc.ca/chronique/2003/mars-mai/030526-phenix.htm>.
- Mische, A. (2003). Cross-Talk in Movements : Reconceiving the Culture-Network Link. Dans M. Diani & D. McAdam (Eds.), *Social Movements and Networks : Relational Approaches to Collective Action* (pp. 258-280). Oxford: Oxford University Press.
- Noël, A. (1997, mercredi 26 février). Plus de 1000 personnes à une soirée contre la privatisation de l'eau. *La Presse*.

- Normandeau, N. (2005). *Les travaux parlementaires. 37e législature, Ire session (du 4 juin 2003 au 10 mars 2006). Journal des débats. Commission permanente de l'aménagement du territoire. Le vendredi 9 décembre 2005 — Vol. 38 N° 71. Étude détaillée du projet de loi 134. Loi modifiant de nouveau les diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal.* Visité le lundi 21 août 2006 à l'adresse <http://www.assnat.qc.ca/fra/37legislature1/DEBATS/journal/cat/051209.htm>.
- Pelchat, M. (1999, mercredi 27 janvier). Paul Bégin invite les québécois à mettre leur grain de sel dans l'eau. *La Presse*, p. B1.
- Rochon, T., R., & Mazmanian, D., A. (1993). Social Movements and the Policy Process. *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 528, 75-87.
- Rootes, C. (2004). Environmental Movements. Dans D. A. Snow, S. A. Soule & H. Kriesi (Eds.), *The Blackwell Companion to Social Movements* (Vol. xvii, pp. 607-640). Malden: Blackwell Pub.
- Snow, D. A., & Trom, D. (2002). The Case Study and the Study of Social Movements. Dans B. Klandermans & S. Staggenborg (Eds.), *Methods of Social Movement Research* (Vol. 16, pp. 146-172). London: University of Minnesota Press.
- Tarrow, S. G. (1998). *Power in Movement : Social Movements and Contentious Politics* (2nd ed.). Cambridge England ; New York: Cambridge University Press.
- Taylor, V., A., & Van Dyke, N. (2004). Get up, Stand up : Tactical Repertoires of Social Movements. Dans D. A. Snow, S. A. Soule & H. Kriesi (Eds.), *The Blackwell Companion to Social Movements* (Vol. xvii, pp. 262-293). Malden: Blackwell Pub.
- Tilly, C. (1978). *From Mobilization to Revolution*. Reading, Mass.: Addison-Wesley Pub. Co.
- Vaillancourt, J.-G. (2003). De la sociologie environnementale à l'écosociologie. Dans C. Gendron & J.-G. Vaillancourt (Eds.), *Développement durable et participation publique : de la contestation écologiste aux défis de la gouvernance* (pp. 49-64). Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.
- Vandelac, L., & Pedneault, H. (1998). L'eau, pour qui? Lettre publique lors de la présentation du mémoire de la Coalition Eau Secours! à propos du projet de loi 405.
- Vickers, J., & Yarrow, G. (1988). *Privatization, an Economic Analysis*. Cambridge: The MIT Press.
- Vliegthart, R., Oegema, D., & Klandermans, B. (2004). Media Coverage and Organizational Support in the Dutch Environmental Movement. *Mobilization : An International Journal*, 10(3), 365-381.

Wormser, S. (2005). La distribution de l'eau en France : une gestion originale. *La semaine juridique, édition entreprise et affaires*.

Annexe 1. Liste des porteurs d'eau

Adaptée de la liste officielle de la Coalition Eau Secours!

Alexandrine Agostini - comédienne

Madeleine Arbour - artiste designer

Frédéric Back - cinéaste - Illustrateur

Maude Barlow - auteure, critique de politiques publiques

Julos Beaucarne - poète, auteur-compositeur

Soraya Benitez - auteure-compositeure

Jean-Pierre Bonhomme - journaliste

Denise Boucher - écrivaine

Nicole Boudreau - communicatrice

Michel Brault - cinéaste

Gaétan Breton - professeur de sciences comptables - essayiste

Varda Burstyn - écrivaine

Gary Caldwell - sociologue

Marc Chabot - essayiste, écrivain et parolier

Michel Chartrand - syndicaliste et communicateur

La Corde de Bois, auteurs-compositeurs

Les Cowboys Fringants - auteurs-compositeurs

Pierre Dansereau, écologue

Caroline Desbiens, auteure-compositeure

Louise Desjardins - écrivaine

Dobacaracol - auteures-compositeures

Jean Drouin - médecin

Jacques Dufresne - philosophe

Raôul Duguay - poète, philosophe et auteur-compositeur

Catherine Durand - auteure-compositeure

Marc Favreau (Sol) - comédien
Andrée Ferretti - écrivaine
Martin Ferron - musicien compositeur
Monique Fitz-Back - conseillère Établissements verts Brundtland
Pierre Flynn - auteur-compositeur
Fred Fortin - auteur-compositeur
Micheline Gérin - comédienne
Jean-Claude Germain - dramaturge
Daniel Green - environnementaliste
Lorraine Guay - chercheure et communicatrice
André Hade - professeur de chimie et biochimie
Albert Jacquard - généticien
Suzanne Jacob - écrivaine
Yves Lambert - auteur-compositeur
Gisèle Lamoureux - botaniste et biologiste
Georges Langford - auteur-compositeur-écrivain
Yves Langlois - cinéaste
Abby Lippman - épidémiologiste
Pauline Martin - comédienne
Donna Mergler- professeure dr. neurophysiologie
Yves Michaud - communicateur
Robert Monderie - cinéaste
Pierre Morency - poète et dramaturge
Patrick Norman - auteur-compositeur
Francine Ouellette - écrivaine
Karl Parent - réalisateur-cinéaste
François Parenteau - chroniqueur
Claire Pelletier - auteure-compositeure
Hélène Pelletier-Baillargeon - écrivaine
Pol Pelletier - comédienne

Hélène Pedneault - écrivaine

Pierre Perrault - cinéaste

Riccardo Petrella - professeur d'économie internationale

Paul Piché - auteur-compositeur

Hubert Reeves - astrophysicien

Judi Richards - auteure-compositeure

Zachary Richard - auteur-compositeur

Bruno Roy - essayiste, poète et romancier

Armande Saint-Jean - professeure de communication

Marie-Claire Séguin - auteure-compositeure

Richard Séguin - auteur-compositeur

Édith Smeesters - biologiste

Dr. David T. Suzuki - vulgarisateur scientifique

Anne Sylvestre - auteure-compositeure

Nicole Tremblay - peintre-muraliste

Louise Vandelac - professeure de sociologie de l'environnement

Gilles Vigneault, Gilles - auteur-compositeur

Les Zapartistes - groupe de comédiens.nes

Annexe 2. Liste des groupes-membres

Adaptée de la liste officielle de la Coalition Eau Secours!

Action Saint-François
Alliance de la fonction publique du Canada section locale 10333
Alliance des professeures et professeurs de Montréal
AmiEs de la Terre de Québec
Amis de la lièvre
Approche-Nature de Montréal
Association coopérative d'économie familiale du Haut Saint-Laurent
Association coopérative d'économie familiale du Nord de Montréal ACEF
Association des étudiants du collège Édouard-Montpetit
Association des professeurs de Lignery
Association des propriétaires riverains du lac Bowker
Association des résidants du lac Clair
Association des résidants pour la protection du Lac-aux-sables
Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec
Association des travailleurs et travailleuses accidentés (du Matawin)
Association féminine d'éducation et d'action sociale de Montréal-Est AFEAS
Association la falaise inc.
Association québécoise pour le Contrat mondial de l'eau
Association pour la protection de l'environnement du lac Senay
Attac-Québec
Centrale des syndicats du Québec CSQ
Centre « Entre-Femmes »
Centre communautaire Val-Martin
Centre d'écologie urbaine
Centre de femmes Marie-Dupuis
Centre éducatif Eco-naître
Centre québécois de formation pour les jeunes en matière de droits humains
Chute libre de Notre-Dame-de-Montauban
Club plein air Val-Morin
Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau
Comité central de l'Environnement de la Commission scolaire de Montréal

Comité consultatif en environnement de Saint-Antoine-sur-Richelieu
Comité d'action et de sensibilisation à l'environnement (CASE) du Cegep de
Thetford Mines
Comité d'environnement L'Islet
Comité de citoyens de Sutton
Comité de citoyens d'Oka
Comité de citoyens et citoyennes de Barnston-Ouest
Comité de citoyens et citoyennes de Ste-Martine "Je bois clair"
Comité de citoyens L'Islet-Saint-Cyrille
Comité de citoyens Shawinigan
Comité de l'environnement de l'AREQ en Outaouais
Comité de l'environnement de la Côte-de-Beaupré inc.
Comité de l'environnement de Chicoutimi
Comité de restauration de la rivière Etchemin
Comité de Solidarité Trois-Rivières
Comité d'environnement Côte-de-Beaupré inc.
Comité d'environnement du lac Roxton
Comité du Bassin Versant de la Rivière du Lièvre (COBALI)
Comité écoloVie Cegep Marie-Victorin
Comité environnement Cégep de Trois-Rivières
Comité environnemental l'Uni-Verts, Cégep Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
Comité pour une eau potable de qualité à Roxton Pond
Comité régional pour la protection des Falaises
Comité zone d'intervention prioritaire Jacques-Cartier ZIP
Confédération des syndicats nationaux
Conférence religieuse canadienne
Congrégation des soeurs des Saints-Coeurs de Jésus et de Marie
Conseil central des Laurentides
Conseil central d'Abitibi/Témiscaminque/Ungava
Conseil central de la Montérégie
Conseil central de Lanaudière
Conseil central des syndicats nationaux du Saguenay/Lac Saint-Jean
Conseil central du Bas-Saint-Laurent
Conseil central du Coeur-du-Québec
Conseil central du Montréal métropolitain
Conseil central Québec Chaudière-Appalaches

Conseil de gestion du bassin versant de la Yamaska
Conseil des canadiens, Le
Conseil provincial du Secteur Municipal SCFP
Conseil régional de l'environnement de l'Estrie
Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent
Conseil régional FTQ Montréal métropolitain
Conseil régional FTQ Saguenay/Lac Saint-Jean
Conseil régional Madeleine-Parent (FFQ) Montérégie
Conservation Baie-Missisquoi inc.
Corporation bassin versant Baie Missisquoi
Crivert inc.
Développement et Paix
École secondaire polyvalente de l'Ancienne-Lorette
Employés du Pavillon Sainte-Marie, les
Environnement jeunesse
Équipe de la justice des Soeurs Sainte-Famille-de-Bordeaux
Famille franciscaine du Québec
Fédération des employées et employés de services publics inc.
Fédération des infirmières et infirmiers du Québec FIIQ
Fédération des lacs de Val-des-Monts
Fédération du personnel de l'enseignement privé (FPEP)
Fédération étudiante collégiale du Québec
Fédération québécoise du canot et du kayak
Front Vert - Association générale étudiantes du Cégep François-Xavier-Garneau
Géoverts, les
Groupe d'action pour la restauration du Lac Saint-Pierre
Groupe Fierté mauricienne inc.
Groupe solidarité justice CND du Québec
Groupe solidarité justice SNJM du Québec
Héritage Saint-Bernard inc.
La Bande à Bonn'Eau
La Passerelle de Weedon
Ligue des propriétaires de Lac-Megantic
Le Salon du livre de l'Outaouais
Les Ami (es) de la rivière Trois-Pistoles
Les Amis de la rivière verte

Les Gardiens de la nature
Les Oblates Franciscaines de Saint-Joseph
Les Soeurs de Saint-François-d'Assise
Les Super HérEAU de l'École Sacré-Coeur
Les Petites Franciscaines de Marie
Ligue des droits et libertés
Madelinots pour le respect du Golfe
Maison générale des Ursulines
Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec
Mouvement des Amis de la Rivière-du-sud
Mouvement écologique du comté de Richelieu
Mouvement national des Québécoises et Québécois
Nature Québec / UQCN
Organisation internationale Nouvelle Acropole Canada
Pairs Verts du Cégep de La Pocatière, les
Projet Balthazar
Regroupement citoyen pour une gestion de l'eau (Régleau)
Regroupement de défense des droits sociaux de Shawinigan
Regroupement des Associations de Propriétaires riverains des Lacs de la
Municipalité d'Adstock (RAPLMA)
Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et
des cours d'eau de l'Estrie et du Haut-Bassin de la Saint-François (RAPPEL)
Regroupement des comités de logement et association de locataires du Québec
(RCLALQ)
Réseau justice et foi - Pastorale sociale Villeray
Restaurant l'Orée du bois
Rivage de la rivière du Moulin - comité de bassin
SeauS Irlande
Société d'aménagement de la rivière Madawaska et du Lac Témiscouata inc.
Société de conservation du lac Lovering
Société de gestion environnementale Dolbeau-Mistassini
Société d'Initiatives Touristiques et Économiques du lac Champlain inc. (SITE)
Société nationale des québécois et des québécoises de l'Outaouais
Société nationale des québécoises et québécois, région des Laurentides
Société Saint Jean-Baptiste de la Mauricie
Société Saint Jean-Baptiste de Montréal

Société Saint Jean-Baptiste du Centre-du-Québec
Soeurs Auxiliatrices, les
SolidArte
Syndicat à l'Institut de recherche en santé et sécurité du travail du Québec IRSST
(Montréal)
Syndicat canadien de la fonction publique au Québec
Syndicat carrefour jeunesse emploi de la Capitale Nationale Québec
Syndicat de la fonction publique du Québec SFPQ
Syndicat de l'agriculture section locale 10009
Syndicat de l'enseignement de Champlain
Syndicat de l'enseignement de la Région de la Mitis
Syndicat de l'enseignement de la Région de Vaudreuil
Syndicat de l'enseignement de la Seigneurie-des-Mille-îles
Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal
Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais
Syndicat de l'enseignement des Basses-Laurentides
Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu
Syndicat de l'enseignement du Lanaudière
Syndicat de l'enseignement Val-Maska
Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Rimouski
Syndicat des chargés.es de cours de l'Université Laval
Syndicat des cols blancs de la Ville de Sept-Îles
Syndicat des cols bleus de Gatineau
Syndicat des cols bleus de la Ville de Sept-Îles
Syndicat des cols bleus de Laval
Syndicat des cols bleus de Sherbrooke
Syndicat des cols bleus regroupés de Longueuil
Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal
Syndicat des employé(e)s de l'hôpital Sacré-Coeur de Montréal
Syndicat des employées de bureau et de loisirs de la Ville de Baie-Comeau
Syndicat des employées et employés de l'Université du Québec à Montréal
Syndicat des employées et employés de services section locale 298
Syndicat des employées et employés de soutien de l'Université de Sherbrooke
Syndicat des employées et employés du Collège du Vieux-Montréal
Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau locale 574
Syndicat des employés de la Ville de Varennes

Syndicat des employés.es de la régie d'aqueduc des Moulins
Syndicat des employés.es de l'Université de Montréal
Syndicat des employés.es de métiers d'Hydro-Québec
Syndicat des employés.es de soutien du Cégep de l'Outaouais
Syndicat des employés.es de techniques professionnelles & de bureau à Hydro-Québec
Syndicat des employés.es de Vidéotron
Syndicat des employés.es du CHSLD du Château Berthier
Syndicat des employés.es du CLSC Saint-Léonard
Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Syndicat des enseignantes et enseignants du collège de l'Outaouais
Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal
Syndicat des interprètes professionnels du cégep du Vieux Montréal
Syndicat des infirmières et infirmiers de la Mauricie/Coeur-du-Québec
Syndicat des Métallos local 6486 de Valleyfield
Syndicat des Métallos Québec
Syndicat des professeur-e-s du Collège François-Xavier-Garneau
Syndicat des professionnelles et professionnels de commissions scolaires de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec
Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal
Syndicat des professionnels du Richelieu/Yamaska
Syndicat des services gouvernementaux section locale 10161 AFPC
Syndicat des spécialistes et professionnels d'Hydro-Québec
Syndicat des techniciens chez Bell Canada SCEP 84-Q
Syndicat des techniciens.ennes de l'hôpital Sainte-Croix
Syndicat des technologues d'Hydro-Québec – Région Matapédia
Syndicat des technologues d'Hydro-Québec
Syndicat des travailleurs (es) d'alimentation Mont-Joli
Syndicat des travailleurs canadiens de l'automobile et de l'aéronautique – Québec, Section locale 956
Syndicat des travailleurs canadiens de l'automobile et de l'aéronautique - Québec, section locale 728
Syndicat des travailleurs canadiens de l'automobile et de l'aéronautique – TCA Québec
Syndicat des travailleurs canadiens de l'automobile et de l'aéronautique - Québec,

section locale 510

Syndicat des travailleurs canadiens de l'automobile et de l'aéronautique - Québec,
section locale 698

Syndicat des travailleurs canadiens de l'automobile et de l'aéronautique - Québec,
section locale 1849

Syndicat des travailleurs d'Alcan inc.

Syndicat des travailleurs et travailleuses de Canexus

Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Confédération des syndicats
nationaux

Syndicat des travailleurs et travailleuses de la ville de Sainte-Adèle

Syndicat des travailleurs et travailleuses de Sylvania

Syndicat des travailleurs et travailleuses du CLSC Chicoutimi

Syndicat des travailleurs et travailleuses du CLSC de l'Aquilon

Syndicat des travailleurs et travailleuses du CLSC des Trois-Vallées

Syndicat des travailleurs et travailleuses du CLSC du Richelieu

Syndicat des travailleurs et travailleuses du CLSC Longueuil-Ouest

Syndicat des travailleuses et travailleurs Centre de santé St-Jean-Eudes

Syndicat des travailleuses et travailleurs du CSSS Haut-Richelieu-Rouville

Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Régies régionale de Québec

Syndicat des travailleuses et travailleurs du groupe professionnel et de bureau de
Radio-Canada

Syndicat des travailleuses et travailleurs municipaux ville de Gaspé

Syndicat du CRDI Chaudière-Appalaches

Syndicat du personnel de soutien du collège Ahuntsic.

Syndicat du personnel de soutien Pierre-Neveu

Syndicat du personnel de soutien du CRLA

Syndicat IKEA Montréal

Syndicat national des employés du foyer de Havre-St-Pierre

Syndicat national des employés.es de soutien de la Commission scolaire des Îles-de-
la-Madeleine

Syndicat national des travailleurs en accessoires électriques

Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive à Montréal

Table régionale des organismes volontaires en éducation populaire de la
Montérégie

Union des consommateurs

Union Saint-Laurent, Grands Lacs - Great Lakes United

Unité de base Résidence Angelica

Valorisateurs écologiques (éco-quartier NDG/Décarie de Montréal)

Annexe 3. Éphémérides

25 février 1997 : Eau Secours! donne une soirée d'information devant 1300 personnes sur la privatisation des eaux à Montréal.

26 février 1997 : Le gouvernement du Québec demande à la ville de Montréal d'attendre l'adoption de la politique de l'eau avant de privatiser la gestion des eaux municipales.

25 mars 1997 : Fondation officielle de la Coalition Eau Secours!

20 avril 1997 : Le ministre Bouchard affirme qu'il ne permettra pas d'exportation d'eau ni de privatisation d'eau avant qu'il y ait eu un débat public. Il s'engage à adopter le projet de loi n° 405 intitulé « Loi favorisant la protection des eaux souterraines ».

11 juillet 1997 : Retrait de la firme Aquaterra du projet de captage des eaux souterraines de la municipalité de Franklin.

6 novembre 1997 : Eau Secours! lance une pétition nationale pour la création d'une politique de l'eau impliquant des citoyens informés.

Eau Secours! demande au gouvernement la mise en place d'un moratoire sur les projets hydroélectriques et sur le captage des eaux souterraines jusqu'à l'adoption de la politique de l'eau.

10 décembre 1997 : Boycott et manifestations de plusieurs groupes environnementaux au symposium de l'eau.

Symposium de l'eau : Lucien Bouchard annonce qu'il interdira les nouveaux permis de captage des eaux souterraines.

Spectacle de la Coalition Eau Secours! au Medley.

15 janvier 1998 : Eau Secours! s'adresse aux médias écrits pour prévenir l'exploitation des eaux souterraines par des promoteurs privés.

9 mai 1998 : Des groupes environnementaux s'opposent au projet de classification des rivières du gouvernement. Ce projet ouvrirait la porte à une appropriation par les promoteurs privés des cours d'eau classifiés « non patrimoniaux ».

4 juin 1998 : Eau Secours! dépose un mémoire demandant à ce que le moratoire sur le captage des eaux souterraines inclut l'interdiction de la privatisation des eaux municipales.

25 novembre 1998 : Le gouvernement fédéral demande aux provinces de décréter un moratoire sur tout projet d'exportation d'eau pour donner suite à la proposition de la Commission mixte internationale.

23 janvier 1999 : Greenpeace et Eau Secours! réclament du gouvernement le prolongement du moratoire pour les projets de construction de barrages hydroélectriques, de même que pour la privatisation et l'exportation des eaux.

27 janvier 1999 : Le ministre de l'environnement, Paul Bégin, annonce qu'il se tiendra une consultation publique sur la gestion de l'eau à partir du 15 mars. Il annonce que le moratoire sur le captage d'eau souterraine ne sera pas prolongé.

12 février 1999 : Paul Bégin annonce qu'il ne donnera pas suite à la recommandation d'Ottawa d'imposer un moratoire sur l'exportation d'eau en vrac.

15 mars 1999 : Début des consultations publiques de la Commission pour la gestion de l'eau au Québec.

25 août 1999 : Louise Vandelac (porte-parole d'Eau Secours!) et Martine Ouellet (de l'exécutif du parti québécois) se prononcent en faveur d'un moratoire législatif sur l'exportation d'eau.

3 septembre 1999 : Le ministre Paul Bégin accepte l'interdiction de l'exportation massive d'eau jusqu'à l'adoption de la politique de l'eau.

13 octobre 1999 : Un groupe d'intellectuels amorce une réflexion sur les enjeux de l'eau au Québec et dans le monde.

21 octobre 1999 : La Coalition Eau Secours! se présente devant la Commission mixte internationale.

24 novembre 1999 : Adoption de la loi n° 73 interdisant l'exportation d'eau en vrac.

30 novembre 1999 : Eau Secours! dépose un mémoire au Bureau d'audience publiques sur l'environnement (BAPE) comprenant 66 recommandations.

7 décembre 1999 : Eau Secours! soutenu par un groupe d'artiste et d'intellectuels critique les penchants mercantiles du gouvernement en matière de gestion des eaux.

1^{er} mai 2000 : Rapport Beauchamp (Commission de la gestion de l'eau au Québec).

15 juin 2000 : Publication du cadre général de la politique de l'eau.

30 janvier 2001 : Le gouvernement du Québec annonce qu'il resserra le règlement sur la qualité de l'eau potable. Eau Secours! croit qu'il devrait plutôt protéger les réserves d'eau brutes.

3 avril 2001 : Eau Secours! craint les projets de construction de mini-centrales privées.

5 juin 2001 : La politique plus restrictive à l'égard du contrôle de la qualité des eaux municipales suscite des points de vue partagés.

29 juin 2001 : Un regroupement d'une trentaine d'organismes dont Eau Secours! s'opposent à la construction de barrages hydroélectriques privés.

18 juillet 2001 : Le président Bush veut profiter du sommet du G8 pour discuter avec son homologue, Jean Chrétien, de l'exportation massive d'eau. Ce dernier n'entend pas donner suite à ses requêtes.

11 août 2001 : La Coalition Eau Secours!, ainsi que 25 organismes, lancent la campagne « Adoptez une rivière! » afin de contester les projets de construction de barrages sur les rivières du Québec.

20 novembre 2001 : Le gouvernement du Québec interdit l'exportation d'eau en vrac.

24 novembre 2001 : Le parti libéral invite Eau Secours! lors de son forum consultatif pour élaborer son programme environnemental.

1^{er} janvier 2002 : Le moratoire sur l'exploitation des eaux souterraines est reconduit.

7 février 2002 : L'Union Québécoise pour la conservation de la nature, la Coalition Eau Secours!, plusieurs artistes et opposants aux projets de construction de centrales hydroélectriques privées réclament une audience publique sur l'ensemble des projets.

15 mars 2002 : Le gouvernement réduit à 14, le nombre de rivières sur lesquelles il sera permis de construire des barrages.

1^{er} octobre 2002 : Manifestation d'Eau Secours! devant les bureaux du Premier ministre du Québec contre les projets de construction de barrages hydroélectriques.

26 novembre 2002: Adoption de la politique de l'eau.
Certains groupes environnementaux réclament une loi-cadre permettant d'appliquer la politique de l'eau.

27 novembre 2002 : Le Premier ministre Bernard Landry annonce qu'il ne permettra que la construction de trois mini-centrales sur 36 des rivières prévues à l'origine.

15 avril 2003 : Jean Charest est élu Premier ministre du Québec.

14 mai 2003 : Eau Secours! dépose un mémoire devant la Commission sur le développement durable de la production porcine recommandant un encadrement plus serré.

25 septembre 2003 : Eau Secours! craint que le nouveau gouvernement provincial libéral favorise la privatisation de l'eau.

24 octobre 2003 : Eau Secours! s'inquiète de la possible relance de la construction des barrages hydroélectriques.

3 novembre 2003 : Un disque intitulé « Eau Secours! : 18 chansons pour l'eau » est lancé pour conscientiser le public sur l'importance de protéger l'eau.

7 novembre 2003 : Différents artistes donnent un concert pour soutenir Eau Secours! dans ses luttes, notamment, celle dont l'objectif est de bloquer la construction de nouveaux barrages.

22 novembre 2003 : La ville de Montréal impose une taxe bleue au secteur industriel afin de réparer le réseau d'aqueduc.

Les groupes environnementaux dont Eau Secours! accueillent favorablement cette décision.

22 avril 2004 : Thomas Mulcair, ministre de l'environnement, se prononce en faveur de l'installation de compteurs d'eau dans les résidences de façon à inciter la réduction de la consommation d'eau potable.

15 juin 2004 : Thomas Mulcair se dit favorable à la réouverture du débat sur l'exportation d'eau en vrac. Eau Secours! insiste pour que l'on procède à un inventaire des eaux souterraines avant d'aller de l'avant avec de tels projets.

23 juin 2004 : Le gouvernement du Québec donne un délai de 10 ans avant d'envisager l'exportation d'eau.

30 octobre 2004 : Le gouvernement du Québec voudrait adopter deux lois qui étendent les pouvoirs des municipalités. En effet, les municipalités auraient la possibilité de signer des contrats directement avec les compagnies privées pour construire, gérer et rénover les réseaux d'aqueducs. Pour les maires et les groupes environnementaux, il s'agit en fait d'une invitation à la gestion privée de l'eau.

22 novembre 2004 : André Bouthillier, directeur d'Eau Secours!, croit que la politique de l'eau stagne.

1^{er} décembre 2004 : Le ministre de l'environnement, Thomas Mulcair, annonce qu'il imposera une redevance sur l'eau aux villes et aux industries pour l'utilisation des eaux souterraines et de surface.

6 décembre 2004 : Thomas Mulcair tente de rassurer les groupes environnementaux sur la portée des deux projets de loi n° 61 et n° 62 : il ne s'agit pas de privatiser l'eau.

9 décembre 2004 : Les groupes environnementaux dénoncent la nomination de William Cosgrove comme directeur du BAPE. La raison invoquée est que celui-ci s'est déjà prononcé en faveur des partenariats public-privé pour la gestion de l'eau.

14 décembre 2004 : Adoption de la loi n° 61 (Loi sur l'Agence des partenariats public-privé du Québec).

21 février 2005 : Le Ministère de l'environnement devient le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

5 mai 2005 : Adoption de la loi n°62 (Loi sur les compétences municipales).

11 mai 2005 : Québec adopte un plan pour protéger les milieux humides. Les groupes environnementaux accueillent bien la nouvelle mais réclament un moratoire immédiat.

14 décembre 2005 : Adoption de la loi n°134 (Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal).

11 février 2006 : Le gouvernement Charest voudrait relancer la construction de grands barrages hydroélectriques de même que de petites centrales.

25 février 2006 : La politique de l'énergie du gouvernement Charest prévue en mars 2006 pourrait ouvrir la porte à la construction de 29 petites centrales privées.